|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A black and white logo  Description automatically generated with low confidence | UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | **TSAG-R8-F** |
| **SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**PÉRIODE D'ÉTUDES 2022-2024 | **GCNT** |
| **Original: anglais** |
| **Question(s):** | Sans objet | Septembre 2024 |
| **RAPPORT** |
| **Origine:** | Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications |
| **Titre:** | Rapport de la quatrième réunion du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (Genève, 29 juillet – 2 août 2024) |
| **Contact:** | M. Abdurahman M. AL HASSANArabie saoudite (Royaume d')Président du GCNT | Tél.: +996 11 461 8015Courriel: tsagchair@nca.gov.sa |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Le présent document temporaire contient le rapport de la quatrième réunion du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications de l'UIT-T (Genève, 29 juillet – 2 août 2024) pour la période d'études 2022-2024. |

NOTE 1 – Le présent rapport rend compte des conclusions de cette réunion du GCNT et des décisions qui y ont été prises.

NOTE 2 – Sauf indication contraire, toutes les contributions et tous les documents temporaires mentionnés dans le présent rapport font partie de la série de documents du GCNT et se réfèrent à la révision publiée la plus récente.

Le rapport de la quatrième réunion du GCNT est publié en une seule partie:

|  |  |
| --- | --- |
| TSAG-R8 | Séances plénières |

TABLE DES MATIÈRES

**Page**

[1 Informations générales et ouverture de la réunion par le Président du GCNT 5](#_Toc178086911)

[2 Remarques liminaires 6](#_Toc178086912)

[3 Adoption de l'ordre du jour, attribution des documents et programme de gestion du temps 6](#_Toc178086913)

[4 Nominations 6](#_Toc178086914)

[5 Rapports du Directeur du TSB 7](#_Toc178086915)

[6 2025, Année internationale des sciences et technologies quantiques 7](#_Toc178086916)

[7 Groupe RG-SOP 7](#_Toc178086917)

[8 AMNT 8](#_Toc178086918)

[9 Réseau de femmes à l'UIT-T (NoW) 8](#_Toc178086919)

[10 Approbation dans le cadre de la procédure TAP (Recommandations UIT-T A.7, A.18 et A.24) 9](#_Toc178086920)

[11 Acceptation de textes non normatifs 9](#_Toc178086921)

[12 Contribution des bureaux régionaux de l'UIT 9](#_Toc178086922)

[13 Activités conjointes de coordination de l'UIT-T (JCA) 9](#_Toc178086923)

[13.1 JCA sur l'accessibilité et les facteurs humains (JCA-AHF) 9](#_Toc178086924)

[13.2 JCA sur les certificats COVID-19 numériques (JCA-DCC de l'UIT-T) 10](#_Toc178086925)

[13.3 JCA sur le réseau de distribution de clés quantiques (JCA-QKDN de l'UIT‑T) 10](#_Toc178086926)

[13.4 JCA sur l'apprentissage automatique (JCA-ML) 10](#_Toc178086927)

[13.5 JCA-IMT2020 10](#_Toc178086928)

[14 Groupes spécialisés 10](#_Toc178086929)

[15 Vocabulaire 10](#_Toc178086930)

[16 Activités relatives à la transformation numérique en 2024 10](#_Toc178086931)

[17 Collaboration avec les autres Secteurs et d'autres organisations 10](#_Toc178086932)

[18 Coordination avec la Collaboration CITS 11](#_Toc178086933)

[19 Résultats des activités des Groupes de travail du GCNT 11](#_Toc178086934)

[19.1 Groupe de travail 1 du GCNT – "Méthodes de travail et travaux préparatoires connexes en vue de l'AMNT" 11](#_Toc178086935)

[19.2 Groupe de travail 2 du GCNT – "Participation du secteur privé, programme de travail, restructuration" 13](#_Toc178086936)

[20 Calendrier des réunions de l'UIT-T et date de la prochaine réunion du GCNT 15](#_Toc178086937)

[21 Divers 16](#_Toc178086938)

[22 Examen du projet de rapport de la réunion 16](#_Toc178086939)

[23 Clôture de la réunion 16](#_Toc178086940)

[Annexe A – Décisions relatives aux Recommandations, Suppléments et autres textes approuvés (GCNT, juillet 2024) 17](#_Toc178086941)

[Annexe B – Calendrier des réunions intérimaires des Groupes du Rapporteur 18](#_Toc178086942)

[Annexe C – Notes de liaisons envoyées 20](#_Toc178086943)

[Annexe D – Sujets d'étude relevant du GNCT 23](#_Toc178086944)

[Annexe E – Nouvelle Commission d'études C approuvée par le GCNT 24](#_Toc178086945)

[E.1 Éléments de la Résolution 2 de l'AMNT pour la CE C 26](#_Toc178086946)

[E.2 Texte de la Question Q.Coord/C 31](#_Toc178086952)

[E.3 Texte de la Question Q.Acc/C 33](#_Toc178086953)

[Annexe F – Plan d'action de l'UIT-T pour dynamiser la participation du secteur privé 39](#_Toc178086958)

[Annexe G – Note d'information à l'intention des présidents des groupes ad hoc et des groupes de rédaction de l'AMNT 75](#_Toc178086973)

# 1 Informations générales et ouverture de la réunion par le Président du GCNT

Le Président du GCNT, M. Abdurahman M. AL HASSAN, Arabie saoudite (Royaume d'), a souhaité la bienvenue aux participants à la quatrième réunion du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) pour la période d'études 2022-2024, qui s'est tenue du 29 juillet au 2 août 2024 à Genève. M. Al HASSAN était secondé par M. Bilel JAMOUSSI, Adjoint au Directeur du TSB, et par M. Hiroshi OTA, conseiller.

|  |  |
| --- | --- |
| 1.1 | Des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'UIT ont été assurés lors des séances plénières et des groupes de travail du GCNT tenues le 29 juillet et le 2 août, tandis que des services de sous-titrage en temps réel[[1]](#footnote-1), de participation à distance via Zoom et de diffusion sur le web[[2]](#footnote-2) ont été mis à disposition pour toutes les séances plénières du GCNT et toutes les réunions des Groupes du Rapporteur.Au début de la réunion, un avatar a donné lecture de la note contenue dans le Document [TD491](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0491), qui donne des orientations sur l'utilisation de Zoom, de l'outil de discussion publique en ligne et du minuteur. Des informations supplémentaires concernant l'utilisation de Zoom sont disponibles dans le Document [TD492](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0492). |
| 1.2 | M. AL HASSAN a souhaité la bienvenue à la Secrétaire générale de l'UIT, Mme Doreen BOGDAN-MARTIN, au Directeur du BDT, M. Cosmas ZAVAZAVA, au Directeur du BR, M. Mario MANIEWICZ, à la Directrice adjointe du BR, Mme Joanne WILSON, et au Directeur du TSB, M. Seizo ONOE. |
| 1.3 | Les Vice-Présidents suivants du GCNT ont participé à la réunion: M. Samuel AGYEKUM (Ghana), M. Olivier DUBUISSON (France), M. Mihail ION (Roumanie), M. Guy‑Michel KOUAKOU (République de Côte d'Ivoire), Mme Fang LI (Chine), Mme Gaëlle MARTIN-COCHER (InterDigital Canada Ltée), M. Victor Manuel MARTINEZ VANEGAS (Mexique) et Mme Miho NAGANUMA (NEC Corporation, Japon). M. Ulugbek AZIMOV (République d'Ouzbékistan) et M. Khalid AL‑HMOUD (Royaume hachémite de Jordanie) n'ont pas pris part à la réunion. |
| 1.4 | Une séance de formation a été organisée le 30 juillet 2024 à l'intention des nouveaux délégués au GCNT. Le contenu du dossier d'information pour les nouveaux délégués est présenté dans le Document [TD505](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0505). |
| 1.5 | Cette quatrième réunion du GCNT s'est tenue en présence de 290 participants (152 en présentiel et 138 à distance). La liste définitive des participants figure dans le Document [TD507](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0507). |
| 1.5.1 | Treize demandes de bourse ont été présentées, douze bourses ont été attribuées. |
| 1.6 | Compte rendu des ressources utilisées et des bourses octroyées:– Sous-titrage: 3 722,22 CHF.– Interprétation (deux jours): 21 000,00 CHF.– Bourses: 13 demandes présentées, 12 bourses attribuées et 8 utilisées (18 893,00 CHF). |
| 1.7 | Le présent rapport comprend les annexes suivantes:– Annexe A: Décisions relatives aux Recommandations.– Annexe B: Calendrier des réunions intérimaires des Groupes du Rapporteur.– Annexe C: Notes de liaison envoyées.– Annexe D: Sujets d'étude relevant du GCNT.– Annexe E: Nouvelle Commission d'études C approuvée par le GCNT.– Annexe F: Plan d'action de l'UIT-T pour une participation dynamique du secteur privé.– Annexe G: Note d'information à l'intention des présidents des groupes ad hoc et des groupes de rédaction de l'AMNT. |

# 2 Remarques liminaires

|  |  |
| --- | --- |
| 2.1 | La Secrétaire générale de l'UIT, Mme Doreen BOGDAN-MARTIN, a présenté ses remarques liminaires. |
| 2.2 | Le Directeur du BDT, M. Cosmas ZAVAZAVA, a présenté ses remarques liminaires. |
| 2.3 | La Directrice adjointe du BR, Mme Joanne WILSON, a présenté ses remarques liminaires. |
| 2.4 | Le Directeur du TSB, M. Seizo ONOE, a souhaité la bienvenue à tous les délégués à cette quatrième réunion du GCNT de la période d'études 2022-2024. Son allocution est reproduite dans le Document [TD499](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0499). |
| 2.5 | Le Président du GCNT a présenté ses remarques liminaires. |

# 3 Adoption de l'ordre du jour, attribution des documents et programme de gestion du temps

|  |  |
| --- | --- |
| 3.1 | Les participants ont adopté:– l'ordre du jour, la répartition des documents et le programme de travail (Document [TD487R3](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0487));– le programme de gestion du temps (Document [TD486R6](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0486)).Les participants ont pris note de la vue d'ensemble des ordres du jour et des rapports figurant dans le Document [TD490](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0490). |
| 3.2 | Le GCNT a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le Document [TD488R3](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0488) pour la séance plénière de clôture du GCNT tenue le 2 août 2024. |
| 3.3 | Le Document [TD502](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0502) dresse la liste de toutes les contributions soumises et examinées pendant cette quatrième réunion du GCNT. |
| 3.4 | Le Document [TD503](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0503) dresse la liste de toutes les notes de liaison reçues pour cette réunion du GCNT. |

# 4 Nominations

|  |  |
| --- | --- |
| 4.1 | Il est indiqué dans le Document [TD549](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0549) que Mme Fang LI (Chine) a démissionné de ses fonctions de Vice-Présidente du GCNT TSAG. Il est en outre indiqué qu'une candidature a été reçue pour lesdites fonctions de Vice-Président du GCNT (M. Tong WU (Chine)).Les participants ont élu par acclamation M. Tong WU (Chine) Vice-Président du GCNT. |
| 4.2 | Le GCNT a décidé de nommer M. Ahmed Said (Égypte) Rapporteur et M. Ahmad Sharafat (Iran) Rapporteur associé du Groupe RG-DT, comme il y a été invité par le GT 2 **[WP2-13]** conformément au principe de roulement adopté pour la présidence de ce groupe. |

# 5 Rapports du Directeur du TSB

|  |  |
| --- | --- |
| 5.1 | Le Directeur du TSB a présenté le rapport d'activité de l'UIT-T (Document [TD495R2](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0495), diaporama reproduit dans l'Addendum 1), qui met l'accent sur les principaux résultats obtenus par l'UIT-T en matière de normalisation entre janvier et juillet 2024.Il a été pris note de ce document temporaire. |
| 5.2 | Dans le Document [TD641](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0641) sont reproduites, à l'intention du GCNT, les instructions du Conseil de l'UIT concernant l'utilisation du terme anglais "chair" à place du terme "chairman" dans les Recommandations nouvelles ou révisées.Il a été pris note de ce document temporaire. |
| 5.3 | Les Documents [TD498R1](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0498) et [TD658](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0658) décrivent les actions entreprises depuis la réunion précédente du GCNT (tenue en janvier 2024) en vue d'améliorer les méthodes de travail électroniques et les outils mis à disposition des membres.Les États-Unis ont fait part de leur satisfaction concernant la publication de la plate-forme MyWorkspace 5. Ils ont indiqué que cette plate-forme intégrée et complète, qui donne accès aux documents et à leur traduction et propose tous les outils nécessaires, améliore l'efficacité et la productivité des réunions des Groupes du Rapporteur.Cette publication vient couronner la série d'améliorations continues apportées à MyWorkspace depuis la dernière version. Les États-Unis ont cité l'exemple du calendrier, que les délégués peuvent régler sur leur fuseau horaire local afin prévoir plus facilement leur participation aux réunions. Ils ont souligné que les très nombreuses réunions électroniques de l'UIT-T ne pourraient pas se tenir sans la plate-forme MyWorkspace et ont remercié le TSB pour le document intitulé "Des avantages améliorés pour les utilisateurs de MyWorkspace".Il a été pris note de ces documents temporaires. |

# 6 2025, Année internationale des sciences et technologies quantiques

|  |  |
| --- | --- |
| 6.1 | Le Document [TD656](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0656) contient des informations relatives à l'Année internationale des sciences et technologies quantiques, qui se déroulera en 2025.Il a été pris note de ce document temporaire. |

# 7 Groupe RG-SOP

|  |  |
| --- | --- |
| 7.1 | Le Document [TD526](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0526) contient le rapport d'activité du Groupe RG-SOP portant sur les activités intérimaires menées par le Groupe depuis la réunion du GCNT tenue en janvier 2024.Il a été pris note de ce document temporaire. |
| 7.2 | Le Document [TD515](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0515) contient le projet de rapport de la séance du Groupe RG-SOP du GCNT tenue pendant la réunion du GCNT (Genève, 29 juillet – 2 août 2024).Le GCNT a approuvé ce rapport. |
| 7.3 | Le GCNT a également autorisé les réunions intérimaires proposées pour le Groupe RG-SOP, dont la liste est reproduite dans l'[Annexe B](https://ituint.sharepoint.com/sites/TSBAllTeam/Shared%20Documents/TSAG%20No4%20%282024-07-29_08-02%29/TD-489-report.docx#_Annex_B:_Interim). |

# 8 AMNT

|  |  |
| --- | --- |
| 8.1 | Le Document [TD496](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0496) contient le Plan d'action de l'AMNT-20 mis à jour à partir de sa version précédente présentée au GCNT à sa réunion tenue en janvier 2024. Il s'agit d'un rapport détaillé complet sur la mise en œuvre des Résolutions et du Vœu de l'AMNT pendant la période d'études 2022-2024, élaboré et actualisé à chaque réunion du GCNT qui se tient pendant la période d'études concernée.Le Document [TD614](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0614) préparé par le TSB contient une proposition de mise en correspondance entre les Résolutions de l'AMNT et les propositions régionales faites aux Groupes du Rapporteur du GCNT et aux commissions de l'AMNT-24.Il a été pris note de ces documents temporaires. |
| 8.2 | Le Document [TD493R1](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0493) contient un exposé apportant des mises à jour sur les travaux préparatoires en vue de l'AMNT-24. Le Document [TD615](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0615) contient un projet de programme de gestion du temps pour l'AMNT-24.Il a été pris note de ces documents temporaires. |
| 8.3 | Le Document [TD554R1](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0554) contient le projet de rapport de la deuxième réunion préparatoire interrégionale en vue de l'AMNT-24 (virtuelle, 25 juillet 2024, 13 h 00-16 h 00, heure de Genève).Il a été pris note de ce document temporaire. |
| 8.4 | Le Document [TD551R1](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0551) fait le point sur la situation au 10 janvier 2024 concernant les réunions préparatoires interrégionales en vue de l'AMNT-24.Il a été pris note de ce document temporaire. |
| 8.5 | Le Document [TD550](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0550) contient des informations actualisées sur le calendrier de la coordination interrégionale en vue de l'AMNT-24.Il a été pris note de ce document temporaire. |
| 8.6 | Le Document [TD659](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0659) fournit la liste les présidents et vice-présidents qui n'ont pas participé à au moins la moitié de toutes les réunions pendant la période d'études 2022-2024.Il a été pris note de ce document temporaire. |
| 8.7 | Le Document [TD660R1](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0660) contient les listes des présidents et vice-présidents des commissions d'études de l'UIT-T, du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) et du Comité de normalisation pour le vocabulaire (SCV), ainsi que leurs mandats et le nombre de ces mandats qui auront été accomplis au moment de l'AMNT-24.Il a été pris note de ce document temporaire. |

# 9 Réseau de femmes à l'UIT-T (NoW)

|  |  |
| --- | --- |
| 9.1 | Le Document [TD556R1](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0556) offre une vue d'ensemble des activités menées par le Réseau de femmes de l'UIT-T entre janvier et juillet 2024 et des progrès accomplis dans le cadre de la campagne pour l'égalité hommes-femmes du Réseau de femmes pour l'AMNT-24 (NOW4WTSA24). Il contient également des informations actualisées sur les activités à venir.Il a été pris note de ce document temporaire. |

# 10 Approbation dans le cadre de la procédure TAP (Recommandations UIT-T A.7, A.18 et A.24)

|  |  |
| --- | --- |
| 10.1 | Le Document [TD501](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0501) présente les résultats de la consultation des États Membres à propos de la Circulaire TSB 203: sept États Membres (pour les Recommandations A.7 et A.18) et six États Membres (pour la Recommandation A.24) ont indiqué être d'accord pour autoriser le GCNT à poursuivre la procédure d'approbation; un État Membre (les États‑Unis) a formulé une observation.Le GCNT a pris note de l'autorisation de poursuivre l'examen en vue de l'approbation. |
| 10.2 | Les participants à la séance plénière d'ouverture du GCNT ont approuvé les textes ci‑après:• Recommandation UIT-T A.18 (ex A.JCA) "Activités conjointes de coordination: création et méthodes de travail". |
| 10.3 | Les participants à la séance plénière de clôture du GCNT ont approuvé les textes ci-après:• Recommandation UIT-T A.7 "Groupes spécialisés: création et méthodes de travail".• Recommandation UIT-T A.24 "Collaboration et échange d'informations avec d'autres organisations". |

# 11 Acceptation de textes non normatifs

|  |  |
| --- | --- |
| 11.1 | Les participants à la séance plénière de clôture du GCNT ont accepté les textes ci-après:• Suppl. 6 (ex A‑Suppl.SGA) "Lignes directrices pour l'élaboration d'une analyse des écarts en matière de normalisation".• Suppl. 7 (ex A‑Suppl.WTSAGL) "Lignes directrices relatives aux travaux préparatoires en vue de l'AMNT sur les Résolutions".• A.BN "Note d'information à l'intention des présidents des groupes ad hoc et des groupes de rédaction de l'AMNT". |

# 12 Contribution des bureaux régionaux de l'UIT

|  |  |
| --- | --- |
| 12.1 | Le Document [TD552](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0552) contient un résumé de la contribution apportée par les bureaux régionaux de l'UIT à la mise en œuvre du plan opérationnel quadriennal glissant de l'UIT, comme demandé dans la Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT.Il a été pris note de ce document temporaire. |

# 13 Activités conjointes de coordination de l'UIT-T (JCA)

## 13.1 JCA sur l'accessibilité et les facteurs humains (JCA-AHF)

|  |  |
| --- | --- |
| 13.1.1 | Le Document [TD544](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0544) présente le rapport d'activité de la JCA-AHF depuis la dernière séance plénière du GCNT tenue en janvier 2024. La JCA-AHF a nommé M. David Fourney (G3ict, Canada) Co-Vice-Président.Le GCNT a pris note du rapport et approuvé la nomination. |

## 13.2 JCA sur les certificats COVID-19 numériques (JCA-DCC de l'UIT-T)

|  |  |
| --- | --- |
| 13.2.1 | Le Document [TD543](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0543) présente le rapport d'activité de la JCA-DCC depuis la dernière séance plénière du GCNT tenue en janvier 2024.Le GCNT a pris note du rapport. |

## 13.3 JCA sur le réseau de distribution de clés quantiques (JCA-QKDN de l'UIT-T)

|  |  |
| --- | --- |
| 13.3.1 | Le Document [TD545](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0545) contient un rapport sur les activités menées récemment par la JCA‑QKDN, le 17 mai 2024.Le GCNT a pris note du rapport. |

## 13.4 JCA sur l'apprentissage automatique (JCA-ML)

|  |  |
| --- | --- |
| 13.4.1 | Dans le Document [TD649](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0649), la CE 13 informe le GCNT qu'elle a évalué, à sa réunion du 15 au 26 juillet 2024, les progrès réalisés par la JCA-ML, qui lui est rattachée, et qu'elle est convenue de maintenir cette dernière avec un mandat révisé.Le GCNT a pris note de la note de liaison et du maintien de la JCA avec un mandat révisé. |

## 13.5 JCA-IMT2020

|  |  |
| --- | --- |
| 13.5.1 | Dans le Document [TD663](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0663), la CE 13 indique que ses membres sont convenus de maintenir cette JCA.Le GCNT a pris note de la note de liaison et du maintien de la JCA avec un mandat révisé. |

# 14 Groupes spécialisés

|  |  |
| --- | --- |
| 14.1 | Dans le Document [TD664](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0664), la CE 13 indique que ses membres sont convenus de créer un Groupe spécialisé sur l'intelligence artificielle native pour les réseaux de télécommunication (FG-AINN).Le GCNT a pris note de la note de liaison. |

# 15 Vocabulaire

|  |  |
| --- | --- |
| 15.1 | Le Document [TD547](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0547) contient le rapport d'activités du Comité de normalisation pour le vocabulaire (SCV) pour la période allant de février à juin 2024. Il a été pris note de ce document temporaire. |

# 16 Activités relatives à la transformation numérique en 2024

|  |  |
| --- | --- |
| 16.1 | Le Document [TD494](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0494) donne des informations sur les activités relatives à la transformation numérique menées en 2023. Il a été pris note de ce document temporaire. |

# 17 Collaboration avec les autres Secteurs et d'autres organisations

|  |  |
| --- | --- |
| 17.1 | Le Document [TD623](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0623) présente le rapport d'activité des travaux du Groupe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel (ISCG) et rend compte des conclusions de la dernière réunion du Groupe qui a eu lieu le 21 mai 2024.Il a été pris note de ce document temporaire. |
| 17.2 | Le Document [TD569](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0569) (ISCG) présente le Tableau 3 de mise en correspondance des Questions confiées aux Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D avec les Questions confiées à l'UIT-T, pour information et suite à donner par les groupes consultatifs des Secteurs.Il a été pris note de ce document temporaire. |
| 17.3 | Le Document [TD582](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0582) fait état des progrès accomplis par le Groupe de coordination du programme de normalisation (SPCG) du Comité de gestion de la normalisation de la CEI/du Bureau de gestion technique (TMB) de l'ISO/du GCNT de l'UIT-T (SPCG) depuis la réunion du GCNT tenue en juin 2023.Il a été pris note de ce document temporaire. |
| 17.4 | Le Document [TD657](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0657) fait le point sur les activités menées dans le cadre de l'initiative "Action du secteur du numérique pour l'environnement" décidée à la COP-28 qui s'est tenue à Dubaï en 2023, en lien avec les normes "vertes" et la Coopération mondiale en matière de normalisation (WSC).Il a été pris note de ce document temporaire. |

# 18 Coordination avec la Collaboration CITS

|  |  |
| --- | --- |
| 18.1 | Le Document [TD546](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0546) rend compte des progrès réalisés par la CITS depuis la plénière précédente du GCNT tenue en janvier 2024.Il a été pris note de ce document temporaire. |
| 18.2 | Le Document [TD583](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0583) annonce l'établissement du Groupe de travail sur les communications entre véhicules pour l'insertion automatique dans des voies de circulation encombrées (GT 1).Il a été pris note de ce document temporaire. |

# 19 Résultats des activités des Groupes de travail du GCNT

## 19.1 Groupe de travail 1 du GCNT – "Méthodes de travail et travaux préparatoires connexes en vue de l'AMNT"

|  |  |
| --- | --- |
| 19.1.1 | Le Groupe de travail 1 s'est réuni sous la direction de son Président, M. Mihail ION (Roumanie), avec l'assistance de la Vice-Présidente du GT 1, Mme Minah LEE, Corée (Rép. de), et de M. Simão CAMPOS (TSB). |
| 19.1.2 | Le Document [TD510R1](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0510) contient le rapport du GT 1. |
| 19.1.3 | Les participants à la réunion du GCNT **ont décidé**:1) d'approuver le nouveau Supplément 7 aux Recommandation UIT-T de la série A (ex A.SupWTSAGL) "Lignes directrices relatives aux travaux préparatoires de l'AMNT sur les Résolutions" qui figure dans le Document [TSAG-TD612R3](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0612) **[RG‑WTSA-2]**;2) d'approuver la nouvelle note d'information A.BN intitulée "Note d'information à l'intention des présidents des groupes ad hoc et des groupes de rédaction de l'AMNT" figurant dans le Document [TSAG-TD613R4](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0613), et de reproduire ladite note dans l'[Annexe G](#AnnexeG) du présent rapport du GCNT **[RG-WTSA-3]**;3) d'envoyer les notes de liaison suivantes émanant du Groupe RG-WTSA:a) note de liaison adressée à l'ensemble des commissions d'études de l'UIT-T et des organisations régionales de télécommunication concernant le Supplément 7 aux Recommandation UIT-T de la série A intitulé "Lignes directrices relatives aux travaux préparatoires de l'AMNT sur les Résolutions". Voir le Document [TSAG-TD678](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0678) **[RG-WTSA-4]**;b) note de liaison adressée aux groupes ISCG, GCDT et GCR concernant le Supplément 7 aux Recommandation UIT-T de la série A intitulé "Lignes directrices relatives aux travaux préparatoires de l'AMNT sur les Résolutions". Voir le Document [TSAG-TD679](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0679) **[RG-WTSA-5]**;4) d'inviter le GCNT à mettre à jour le programme de travail du Groupe RG-WTSA tel qu'il figure dans le Document [TSAG-TD683](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0683) **[RG-WTSA-6]**;5) d'approuver l'accord figurant au paragraphe 7 du Document [TSAG-TD517R2](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0517) relatif à l'utilisation des termes "en vigueur" en lieu et place de la date effective d'approbation des Recommandations dans les références normatives (§ 2) des Recommandations UIT-T **[RG-WM-3]**:a) *Il est décidé d'utiliser l'approche actuelle (date d'approbation) sans mettre à jour le Guide de présentation des Recommandations de l'UIT-T*.b) *Il est convenu que dans des cas exceptionnels, par exemple dans le cas de textes communs avec le JTC 1 de l'ISO/CEI (voir la Recommandation UIT‑T A.23) ou de l'incorporation de texte provenant d'une autre organisation de normalisation (voir la Recommandation UIT-T A.25), et s'il existe un besoin impératif et justifié de prendre en compte les pratiques ayant cours au sein de l'organisation de normalisation d'origine, l'approche "(en vigueur)" pourra être tolérée. Il convient, en pareil cas, de documenter la nécessité dans le rapport de la réunion sur la Question pour approbation ultérieure par la commission d'études ou le groupe de travail, selon le cas.*6) de soumettre à l'AMNT-24, sous la forme d'un document INFO, la version actuelle du projet de révision de la Recommandation UIT-T A.1, "Méthodes de travail des Commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT" (Document [TSAG-TD600R3](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0600/en)) **[RG-WM-9]**;7) de soumettre à l'AMNT-24, pour information, la version actuelle de la Résolution 22 révisée "Pouvoir conféré au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications d'agir entre les assemblées mondiales de normalisation des télécommunication" telle qu'elle figure dans le Document [TSAG-TD630R4](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0630/en) dans le cadre du Rapport du GCNT à l'AMNT-24 **[RG-WM-10]**;8) d'approuver le nouveau Supplément 6 aux Recommandations UIT-T de la série A (ex A.SupplSGA) intitulé "Lignes directrices pour l'élaboration d'une analyse des écarts en matière de normalisation" tel qu'il figure dans le Document [TSAG‑TD541R4](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0541/en) **[RG-WM-7]**;9) d'approuver, dans le cadre de la procédure TAP, le projet de révision de la Recommandation UIT-T A.7 "Groupes spécialisés: création et méthodes de travail", tel qu'il figure dans le Document [TSAG-TD629](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0629/en) **[RG-WM-8]**; |
|  | 10) d'envoyer les notes de liaison suivantes émanant du Groupe RG-WM:a) note de liaison adressée à l'ensemble des commissions d'études concernant l'examen des observation formulées dans le cadre de la procédure AAP. Voir le Document [TSAG‑TD669](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0669/en) **[RG-WM-1]**;b) note de liaison adressée à l'ensemble des commissions d'études concernant l'utilisation d'éditions particulières (date d'approbation) des références normatives (§ 2) des Recommandations UIT-T. Voir le Document [TSAG‑TD675](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0675/en) **[RG-WM-4]**;c) note de liaison adressée à l'ensemble des commissions d'études concernant la procédure de publication des révisions, modifications et corrigenda apportés aux Recommandations UIT-T | normes internationales ISO/CEI publiées en tant que textes communs. Voir le Document [TSAG-TD674](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0674/en) **[RG-WM-5]**;d) note de liaison adressée à l'ensemble des commissions d'études concernant l'utilisation d'outils pour élaborer les Recommandations UIT-T. Voir le Document [TSAG-TD676](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0676/en) **[RG-WM-6]**;e) note de liaison adressée à l'ensemble des commissions d'études concernant l'approbation du nouveau Supplément 6 aux Recommandations UIT-T de la série A intitulé "Lignes directrices pour l'élaboration d'une analyse des écarts en matière de normalisation". Voir le Document [TSAG-TD685](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0685) **[WP1-3]**;11) d'inviter le GCNT à approuver les mises à jour apportées au programme de travail du Groupe RG-WM, telles qu'elles figurent dans le Document [TSAG-TD650](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0650) **[RG‑WM-11]**;12) de supprimer, après approbation de la Recommandation A.24, le Supplément 5 aux Recommandations UIT-T de la série A intitulé "Lignes directrices relatives à la collaboration et à l'échange d'informations avec d'autres organisations" **[WP1‑4]**;13) d'autoriser le Groupe RG-WM à tenir trois réunions intérimaires (virtuelles) du groupe du Rapporteur, telles qu'elles figurent à l'[Annexe B](#AnnexeB) (et initialement au § ‎7.2 du Document TD510) **[RG-WM-12]**;14) de proposer, à l'AMNT-24, la suppression de la Résolution 80 de l'AMNT, "Reconnaître la participation active des membres à l'élaboration des produits attendus du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT";15) d'approuver le Rapport du GT 1 tel qu'il figure dans la dernière révision du Document [TSAG-TD510R1](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0510). |

## 19.2 Groupe de travail 2 du GCNT – "Participation du secteur privé, programme de travail, restructuration"

|  |  |
| --- | --- |
| 19.2.1 | Le Groupe de travail 2 s'est réuni sous la direction de sa Présidente, Mme Gaëlle MARTIN-COCHER (InterDigital, Canada), avec l'assistance du Vice‑Président du Groupe de travail 2, M. Guy-Michel KOUAKOU (Côte d'Ivoire), et de Mme Tatiana KURAKOVA (TSB). |
| 19.2.2 | Le Document [TD513R2](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0513) contient le rapport de la réunion du GT 2. |
| 19.2.3 | Les participants à la réunion du GCNT **ont décidé** ce qui suit:Actions relatives au groupe RG-WPR1) GT 2-1:a) intégrer, dans le Rapport du GCNT à l'AMNT-24, les pièces jointes 1, 2 et 3 du Document [TD598](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0598) concernant le regroupement des CE 9 et 16 sous la nouvelle Commission d'études C (CE C) avec le titre modifié "Technologies pour le multimédia, la diffusion de contenus et la télévision par câble", en prenant note de la phrase litigieuse suivante: "Dans le cadre de ses études, la Commission d'études C tiendra compte des aspects sociétaux et éthiques des applications intelligentes.", qui figure au paragraphe B.2 de la Pièce jointe 1; b) intégrer à titre d'information, dans le Rapport du GCNT à l'AMNT-24, la "liste des Questions confiées à la CE C" qui figure dans le Document [TD677](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0677);c) communiquer la Pièce jointe 4 du Document [TD598](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0598) à la CE C, pour prise en compte après l'AMNT-24. On trouvera à l'[Annexe E](#AnnexeE) du présent rapport le texte correspondant aux actions décrites aux points a) et b) ci-dessus, notamment les **propositions relatives à la CE C** qui seront intégrées au Rapport du GCNT à l'AMNT-24.2) GT 2-2: demander aux Présidents des CE 9 et 15 de transférer immédiatement les Recommandations J.185 et J.186 de la CE C (partie qui relevait auparavant de la CE 9) à la CE 15.3) GT 2-3: approuver la Note de liaison relative à la coopération et la coordination avec les commissions d'études de l'UIT-R (Document [TD684R5](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0684/fr)).4) GT 2-4: approuver la Note de liaison relative aux Questions confiées à la CE 17 (Document [TD686R1](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0686/fr)). |
|  | Actions relatives au Groupe RG-IEM5) GT 2-5: approuver le Plan d'action pour une participation dynamique du secteur privé (Document [TD624R2](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0624/en)) et convenir d'adjoindre ce plan d'action au rapport du GCNT sous la forme d'une annexe et de l'intégrer au Rapport du GNCT à l'AMNT‑24 tel qu'il figure dans l'[Annexe F](#AnnexeF). Les actions prévues au plan relèvent de quatre piliers:– Sensibilisation: points PA 1.1 et PA 5 du Plan d'action.– Ajout de valeur: points PA 1.2, PA 1.3 et PA 1.6 du Plan d'action.– Attraction de nouveaux membres potentiels du secteur: point PA 1.4 du Plan d'action.– Mise en correspondance du Plan stratégique de l'Union avec des indicateurs: points PA 1.5, PA 1.7, PA 3 et PA 4 du Plan d'action.6) GT 2-6: recommander la mise en œuvre des actions issues de l'Atelier sur la participation du secteur privé (Document [TD667R1](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0667/en)).7) GT 2-7: RG-IEM-1: approuver la Note de liaison concernant les Activités du GCNT relatives à la participation du secteur privé (Document [TD671](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0671/en)).8) GT 2-8: approuver le texte révisé de la Résolution 68 à inclure dans les documents soumis pour examen à l'AMNT-24 par le GCNT (Document [TD666R4](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0666/en)).9) GT 2-9: approuver le programme d'activités intérimaires pour le Groupe RG-IEM, reproduit dans l'[Annexe B](#AnnexeB). |
|  | Actions relatives au Groupe RG-DT10) GT 2-10: intégrer, dans le Rapport du GCNT à l'AMNT-24, la proposition de nouvelle Résolution sur la Transformation numérique durable (Document [TD682](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0682/en)).11) GT 2-11: approuver les réunions électroniques intérimaires du Groupe RG-DT, dont la liste figure dans l'[Annexe B](#AnnexeB).12) GT 2-12: RG-DT-1: approuver la Note de liaison adressée à l'UPU concernant les activités et les études relatives à la transformation numérique durable (Document [TD596](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0596/en)).13) GT 2-13: conformément à l'accord concernant le principe de roulement pour la présidence adopté par le GCNT lors de la réunion tenue en juin 2023, nomination de M. Ahmed Said (Égypte) à la fonction de Rapporteur du Groupe RG-DT et de M. Ahmad Sharafat (Iran) à la fonction de Rapporteur associé du Groupe RG-DT. Mme Cynthia Lesufi (Afrique du Sud) demeure Rapporteur associé de ce même groupe. |
|  | Actions relatives au Groupe FG-MV14) GT 2-14: approbation de la répartition des produits du Groupe FG-MV (élaborés de janvier à juin 2024) telle qu'elle figure dans le Document [TD670](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0670/en).15) GT 2-15: approbation de la Note de liaison [adressée à toutes les CE de l'UIT-T pour suite à donner] qui fournit des orientations concernant le traitement des produits et des résultats du groupe FG-MV (Document [TD673R1](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0673/en)) |
|  | Actions relatives au GT 216) GT 2-16: recommandation du maintien de la structure actuelle GT 2 du GCNT. Invitation à présenter des contributions concernant l'examen des mandats du GT 2 et des Groupes du Rapporteur qui lui sont rattachés lors de la première réunion du GCNT au cours de la période d'études suivante.17) GT 2-17: approbation du rapport de réunion du GT 2/GCNT (Document [TD513R2](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0513/fr)) |

# 20 Calendrier des réunions de l'UIT-T et date de la prochaine réunion du GCNT

|  |  |
| --- | --- |
| 20.1 | Le GCNT a pris note du Document [TD500R1](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0500), qui contient le calendrier des réunions de l'UIT-T en 2024 et 2025. Le représentant du TSB a indiqué qu'il s'agit d'un document évolutif mis à jour en permanence et que le Bureau fournira des informations actualisées à intervalles réguliers. |
| 20.2 | Le GCNT a pris note des dates proposées pour la troisième réunion interrégionale au cours de la période d'études 2022-2024 et pour la première réunion du GCNT au cours de la période d'études 2025-2028, qui sont les suivantes:

| **Manifestation** | **Lieu et date provisoires** |
| --- | --- |
| Troisième réunion interrégionale | Virtuelle, lundi 9 septembre 2024 |
| Première réunion du GCNT(période d'études 2025-2028) | Genève, 26-30 mai 2025 |

 |
| 20.3 | Les participants ont pris note des réunions intérimaires que le GCNT a prévu de tenir et dont la liste figure dans l'[Annexe B](#AnnexeB). |

# 21 Divers

|  |  |
| --- | --- |
| 21.1 | Néant. |

# 22 Examen du projet de rapport de la réunion

|  |  |
| --- | --- |
| 22.1 | Le Président a annoncé que, conformément à la pratique suivie précédemment dans le cadre des réunions du GCNT, le projet de rapport de la réunion reproduit dans le Document [TD489](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0489) serait établi en temps utile et pourrait être examiné et faire l'objet de commentaires pendant une période de deux semaines. |

# 23 Clôture de la réunion

|  |  |
| --- | --- |
| 23.1 | Le Directeur du TSB a prononcé son allocution de clôture. |
| 23.2 | Le Président du GCNT a prononcé son allocution de clôture. |
| 23.3 | La réunion du GCNT a été déclarée close le 2 août 2024 à 16 heures, heure de Genève. |

Annexe A:
Décisions relatives aux Recommandations, Suppléments
et autres textes approuvés (GCNT, juillet 2024)

Approbation dans le cadre de la procédure TAP

| Recommandation | Statut | Titre | Références |
| --- | --- | --- | --- |
| UIT-T A.7 | Révisée | Groupes spécialisés: création et méthodes de travail | [TD629](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0629) |
| UIT-T A.18 (ex A.JCA) | Nouvelle | Activités conjointes de coordination: création et méthodes de travail | [TSAG-R6](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-R-0006) |
| UIT-T A.24 | Nouvelle | Collaboration et échange d'informations avec d'autres organisations | [TSAG-R7](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-R-0007) |

Accord

| Recommandation | Statut | Titre | Références |
| --- | --- | --- | --- |
| A-Suppl. 6 (ex A‑Suppl.SGA) | Nouveau | Lignes directrices pour l'élaboration d'une analyse des écarts en matière de normalisation | [TD541R4](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0541) |
| A-Suppl. 7 (ex A‑Suppl.WTSAGL) | Nouveau | Lignes directrices relatives à l'élaboration des Résolutions en vue de l'AMNT | [TD612R3](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0612) |
| A.BN | Nouveau | Note d'information à l'intention des présidents des groupes ad hoc et des groupes de rédaction de l'AMNT | [TD613R4](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0613) (voir également l'[Annexe G](#AnnexeG)) |

Suppression

| Recommandation | Titre |
| --- | --- |
| A-Suppl. 5 | Lignes directrices relatives à la collaboration et à l'échange d'informations avec d'autres organisations |

Annexe B:
Calendrier des réunions intérimaires
des Groupes du Rapporteur

**NOTES:**

– Toutes les réunions ci-dessous se tiendront de manière virtuelle. Les heures indiquées sont à l'heure de Genève.

– Consultez l'adresse <https://www.itu.int/net/ITU-T/lists/rgm.aspx?Group=0> pour obtenir les informations les plus récentes.

GT 1

RG-WM

| N° | Date | Heure | Objectifs | Date limite |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | 21 janvier 2025 | 12 h 00-15 h 00 | Projet de Recommandation UIT-T A.RA ([TSAG-TD571R1](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0571/en)) | 12 janvier 2025 |
| 2 | 18 février 2025 | 12 h 00-15 h 00 | Normes applicables par machine (voir le Document [TSAG-TD516R3](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0516) , point 13 de l'ordre du jour); Projet de Recommandation UIT-T A.RA (s'il reste des questions en suspens) | 9 février 2025 |
| 3 | 4 mars 2025 | 12 h 00-15 h 00 | Participation à distance et Supplément 4 aux Rec. UIT-T de la série A, questions en suspens depuis les réunions intérimaires précédentes (le cas échéant) | 23 février 2025 |

GT 2

RG-IEM

| N° | Date | Heure | Objectifs | Date limite |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | 11 février 2025 | 13 h 00-15 h 00 | Examen des résultats de l'AMNT-24, tout autre sujet sur la participation du secteur privé et les paramètres de mesure | 3 février 2025 |
| 2 | 22 avril 2025 | 13 h 00-15 h 00 | Examen des résultats de l'AMNT-24, tout autre sujet sur la participation du secteur privé et les paramètres de mesure | 14 avril 2025 |

RG-DT

| N° | Date | Heure | Objectifs | Date limite |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | 10 décembre 2024 | 13 h 00-15 h 00 | Faire avancer les travaux du RG-DT sur la base des contributions reçues:– Mener à bien l'analyse des lacunes; et examiner, entre autres, les définitions, les concepts, les architectures de systèmes, les cas d'utilisation, les technologies fondamentales sous-jacentes, l'interopérabilité et l'écosystème de la transformation numérique. | 3 décembre 2024 |
| 2 | 29 janvier 2025 | 13 h 00-15 h 00 | 22 janvier 2025 |
| 3 | 6 mars 2025 | 13 h 00-15 h 00 | 27 février 2025 |

NOTE – Le mandat proposé pour le RG-DT pour la prochaine période d'études pourra être examiné lors de l'une des réunions virtuelles intérimaires du RG-DT indiquées ci-dessus.

RG-SOP

| N° | Date | Heure | Objectifs | Date limite |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | 4 septembre 2024 | 14 h 00-15 h 30 | * Examiner les questions confiées au RG‑SOP
 | 28 août 2024 |

Annexe C:
Notes de liaisons envoyées

| Note de liaison envoyée | Titre | Pour suite à donner | Pour information | Date limite |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| [TSAG-LS37](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00037.zip) | Poursuite de l'examen du projet de Recommandation UIT-T A.RA "Désignation et fonctionnement des autorités d'enregistrements" | CE 2 | – | 4 juillet 2024 |
| [TSAG-LS38](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00038.zip) | Examen du projet de nouveau Supplément aux Recommandation UIT-T de la série A, "Lignes directrices pour l'élaboration d'une analyse des écarts en matière de normalisation" | CE 2; CE 3; CE 5; CE 9; CE 11; CE 12; CE 13; CE 15; CE 16; CE 17; CE 20 | – | 4 juillet 2024 |
| [TSAG-LS39](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00039.docx) | Note de liaison [à l'intention de la CE 2 de l'UIT-T] sur les activités et études relatives à la transformation numérique durable  | – | CE 2 | – |
| [TSAG-LS40](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00040.docx) | Note de liaison [à l'intention de la CE 15 de l'UIT‑T] sur les activités et études relatives à la transformation numérique durable | – | CE 15 | – |
| [TSAG-LS41](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00041.docx) | Note de liaison [à l'intention de la CE 5 de l'UIT-T] sur les activités et études relatives à la transformation numérique durable | – | CE 5 | – |
| [TSAG-LS42](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00042.docx) | Note de liaison sur le projet d'analyse du dispositif (parties *décide*, *charge*, etc.) des Résolutions de l'AMNT, de la PP, de la CMDT, du Conseil et de l'UIT-R [à l'intention de toutes les commissions d'études de l'UIT-T, des organisations régionales de télécommunications et du Groupe ISCG de l'UIT] | APT; ATU; CITEL; CEPT; RCC; ISCG; Ligue arabe; CE 2; CE 3; CE 5; CE 9; CE 11; CE 12; CE 13; CE 15; CE 16; CE 17; CE 20 | – | – |
| [TSAG-LS43](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00043.zip) | Note de liaison [à l'intention de l'UPU] sur les activités et études relatives à la transformation numérique durable | UPU | – | – |
| [TSAG-LS44](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00044.zip) | Note de liaison sur l'examen des observations soumises dans le cadre de la procédure AAP | CE 2; CE 3; CE 5; CE 9; CE 11; CE 12; CE 13; CE 15; CE 16; CE 17; CE 20 | – | 23 mai 2025 |
| [TSAG-LS45](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00045.docx) | Note de liaison sur les activités menées par le GCNT concernant la participation du secteur privé | – | GCR (UIT-R); GCDT (UIT-D); ISCG | – |
| [TSAG-LS46](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00046.docx) | Note de liaison sur les produits du FG-MV: répartition et orientations concernant les travaux futurs | CE 2; CE 3; CE 5; CE 9; CE 11; CE 12; CE 13; CE 15; CE 16; CE 17; CE 20 | – | – |
| [TSAG-LS47](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00047.zip) | Note de liaison sur le processus de publication des révisions, des amendements et des corrigenda des Recommandations UIT-T | normes internationales ISO/CEI publiés sous forme de texte commun | – | CE 2; CE 3; CE 5; CE 9; CE 11; CE 12; CE 13; CE 15; CE 16; CE 17; CE 20 | – |
| [TSAG-LS48](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00048.docx) | Note de liaison relative à l'utilisation d'une édition précise (avec une date d'approbation) des références normatives cités dans la partie 2 des Recommandations UIT-T | – | CE 2; CE 3; CE 5; CE 9; CE 11; CE 12; CE 13; CE 15; CE 16; CE 17; CE 20 | – |
| [TSAG-LS49](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00049.docx) | Note de liaison relative à l'utilisation d'outils pour élaborer des Recommandations UIT-T | – | CE 2; CE 3; CE 5; CE 9; CE 11; CE 12; CE 13; CE 15; CE 16; CE 17; CE 20 | – |
| [TSAG-LS50](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00050.zip) | Note de liaison concernant le Supplément 7 aux Recommandations UIT-T de la série A "Lignes directrices relatives aux travaux préparatoires en vue de l'AMNT sur les Résolutions" et la version la plus récente du Plan d'action de l'AMNT | – | APT; ATU; CITEL; CEPT; RCC; Ligue arabe; CE 2; CE 3; CE 5; CE 9; CE 11; CE 12; CE 13; CE 15; CE 16; CE 17; CE 20 | – |
| [TSAG-LS51](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00051.zip) | Note de liaison sur le Supplément 7 aux Recommandations UIT-T de la série A "Lignes directrices relatives aux travaux préparatoires en vue de l'AMNT sur les Résolutions" | ISCG | GCR (UIT-R); GCDT (UIT-D) | – |
| [TSAG-LS52](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00052.docx) | Note de liaison sur la coopération et la coordination avec les commissions d'études de l'UIT-R | CE 2; CE 3; CE 5; CE 9; CE 11; CE 12; CE 13; CE 15; CE 16; CE 17; CE 20 | GCR (UIT-R) | – |
| [TSAG-LS53](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00053.zip) | Note de liaison sur l'accord concernant le nouveau Supplément 6 aux Recommandations UIT-T de la série A "Lignes directrices pour l'élaboration d'une analyse des écarts en matière de normalisation" | – | CE 2; CE 3; CE 5; CE 9; CE 11; CE 12; CE 13; CE 15; CE 16; CE 17; CE 20 | – |
| [TSAG-LS54](https://www.itu.int/ifa/t/2022/ls/tsag/sp17-tsag-oLS-00054.docx) | Note de liaison sur le texte mis à jour des Questions 1/17 et 15/17 pour approbation par le GCNT | CE 17 | – | – |

Annexe D:
Sujets d'étude relevant du GNCT

Le programme de travail du GCNT a été actualisé comme suit après cette réunion. Un rapport actualisé peut être produit à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_search.aspx?isn_sp=8265&isn_sg=8276&isn_status=-1,8,1,3,7&details=0&view=tab&field=cazhegfjklv>.

| Groupe | Sujet d'étude | Type | Version | Statut | Procédure | Échéance | Sujet/Titre | Référence(s) | Éditeur(s) |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| RG-WM | [A.1-rev](http://www.itu.int/itu-t/workprog/wp_item.aspx?isn=18921) | Recommandation | Révisée | À l'étude | TAP | 2025 | Méthodes de travail des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | [TD600R2](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0600) | Olivier Dubuisson (Orange) |
| RG-WM | [A.RA (ex A.SupplRA](http://www.itu.int/itu-t/workprog/wp_item.aspx?isn=18704)) | Recommandation | Nouvelle  | À l'étude | TAP | 2025 | Désignation et fonctionnement des autorités d'enregistrement | [TD571R1](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0571) | Olivier Dubuisson (Orange);Philip Rushton |

NOTES – 1) Le RG-WTSA a mené à bien les sujets d'étude qui lui étaient confiés à cette réunion du GCNT. 2) Bien qu'elle ne contienne pas les sujets d'étude actuellement ouverts, la liste évolution pour le RG-WM figurant dans le document [TSAG-TD601](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-240729-TD-GEN-0601/fr) (Rév.4) indique des sujets supplémentaires dont il conviendrait de tenir compte pour les futurs travaux, par exemple, sur les Recommandations UIT-T A.2, A.8 et A.25 et sur la Résolution 22 de l'AMNT.

Annexe E
Nouvelle Commission d'études C approuvée par le GCNT

Le GCNT est convenu de présenter à l'AMNT-24 ce qui suit quant à la nouvelle Commission d'études C (issue du regroupement des Commissions d'études 9 et 16 de l'UIT-T):

– Les éléments de la Résolution 2 de l'AMNT (titre, domaines d'étude généraux, fonctions de commission d'études directrice, points de repère et liste des Recommandations relevant de sa responsabilité), reproduits au § E.1 ci-après.

– L'ensemble de Questions énumérées dans le Tableau E.1, qui indique le numéro provisoire des Questions, leur titre, leur historique (statut) et le document dans lequel on peut trouver le texte correspondant. Cet ensemble comprend les Questions proposées respectivement par la CE 9 et la CE 16 dans les Documents [C8](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0008/en) et [C18](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0018/en) de l'AMNT-24, *à l'exception* des Questions J/9 (anciennement 10/9) et A/16 (anciennement 1/16), qui sont *remplacées* par la Question Q.Coord/C, définie au § E.2 du présent rapport, *et* des Questions K/9 (anciennement 11/9) et L/16 (anciennement 26/16), qui sont *remplacées* par la Question Q.Acc/C, définie au § E.3 du présent rapport.

Tableau E.1 – Liste des 23 Questions initiales
proposées pour la CE C

| Numéro de la Question | Titre de la Question | Statut | Document |
| --- | --- | --- | --- |
| A/9 | Transmission et commande d'acheminement de signaux de programmes télévisuels et radiophoniques pour les applications de contribution, de distribution primaire et de distribution secondaire | Suite de la Question 1/9 | [C8 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0008/en) |
| B/9 | Méthodes et pratiques applicables à l'accès conditionnel et à la protection des contenus | Suite de la Question 2/9 | [C8 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0008/en) |
| C/9 | Fonctions évoluées utilisant l'intelligence artificielle sur les réseaux câblés intégrés large bande | Suite de la Question 3/9 | [C8 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0008/en) |
| D/9 | Lignes directrices à l'intention des pays en développement relatives à la mise en œuvre et au déploiement des réseaux de télévision numérique par câble | Suite de la Question 4/9 | [C8 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0008/en) |
| E/9 | Cadres et architectures logiciels pour les services de distribution de contenu évolués sur les réseaux câblés intégrés large bande | Suite de la Question 5/9 | [C8 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0008/en) |
| F/9 | Exigences fonctionnelles pour les dispositifs terminaux des réseaux câblés intégrés large bande | Suite de la Question 6/9 | [C8 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0008/en) |
| G/9 | Commande de transmission et interfaces (couche MAC) pour le protocole Internet (IP) et/ou les données en mode paquet sur les réseaux câblés intégrés large bande | Suite de la Question 7/9 | [C8 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0008/en) |
| H/9 | Applications et services multimédias faisant appel au protocole Internet (IP) pour les réseaux de télévision par câble utilisant des plates-formes issues de la convergence | Suite de la Question 8/9 | [C8 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0008/en) |
| I/9 | Exigences, méthodes et interfaces applicables aux plates-formes de services évoluées pour améliorer l'acheminement de contenus audiovisuels et d'autres services multimédias interactifs sur les réseaux câblés intégrés large bande | Suite de la Question 9/9 | [C8 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0008/en) |
| B/16 | Applications multimédias reposant sur l'intelligence artificielle | Suite de la Question 5/16 | [C18 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0018) |
| C/16 | Codage des signaux visuels, audio et d'autres signaux | Suite de la Question 6/16 | [C18 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0018) |
| D/16 | Systèmes et services associés à l'expérience en direct en immersion | Suite de la Question 8/16 | [C18 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0018) |
| E/16 | Systèmes, terminaux et passerelles multimédias et conférences de données | Suite de la Question 11/16 | [C18 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0018) |
| F/16 | Systèmes et services visuels intelligents | Suite de la Question 12/16 | [C18 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0018) |
| G/16 | Systèmes et services liés à la diffusion en continu multimédias, y compris la fourniture de contenus, les plates-formes d'applications et les systèmes d'extrémité | Suite de la Question 13/16 | [C18 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0018) |
| H/16 | Cadre, applications et services multimédias | Suite de la Question 21/16 | [C18 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0018) |
| I/16 | Aspects multimédias des technologies des registres distribués et des services connexes | Suite de la Question 22/16 | [C18 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0018) |
| J/16 | Systèmes et services associés à la culture numérique | Suite de la Question 23/16 | [C18 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0018) |
| K/16 | Facteurs humains pour les interfaces utilisateur et les services intelligents | Suite de la Question 24/16 | [C18 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0018) |
| M/16 | Multimédia dans les véhicules: communications, systèmes, réseaux et applications | Suite de la Question 27/16 | [C18 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0018) |
| N/16 | Cadre multimédia pour les applications de santé numérique | Suite de la Question 28/16 | [C18 AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0018) |
| Q.Coord/C | Coordination et planification | Suite des Questions 10/9 et 1/16 | Annexe E.2 du Rapport 8 du GCNT |
| Q.Acc/C | Accessibilité des systèmes, services et applications multimédias pour l'inclusion numérique | Suite des Questions 11/9 et 26/16 | Annexe E.3 du Rapport 8 du GCNT |

## E.1 Éléments de la Résolution 2 de l'AMNT pour la CE C

ANNEXE A
(de la Résolution 2 (Rév. New Delhi, 2024))

PARTIE 1 – DOMAINES D'ÉTUDE GÉNÉRAUX

CE C de l'UIT-T

Technologies pour le multimédia, la diffusion de contenus et la télévision par câble

La Commission d'études C de l'UIT-T est chargée d'étudier les technologies, capacités, systèmes, applications et services multimédias pour les réseaux actuels et futurs, y compris les réseaux IP et les réseaux câblés.

Il s'agit notamment d'études concernant:

• Les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les systèmes, applications, services, terminaux et plates-formes de diffusion multimédias; l'accessibilité pour l'inclusion numérique; les TIC pour l'assistance à l'autonomie; les interfaces utilisées par les personnes; les aspects multimédias des technologies des registres distribués; le codage des médias et des signaux et les systèmes associés; les services numériques multimédias dans divers secteurs verticaux (santé, culture, mobilité, etc.); et les aspects multimédias des questions relatives au métavers.

• L'utilisation des systèmes de télécommunication pour a) la contribution, la distribution primaire et la distribution secondaire de contenus audiovisuels (y compris les programmes de télévision et les services de données connexes ainsi que les fonctionnalités évoluées, par exemple l'ultra-haute définition et la grande plage dynamique) et b) les applications multimédias, pour fournir des services immersifs de réalité virtuelle, de réalité augmentée et de télévision multi-vues, y compris la 3D (de type stéréoscopique et holographique).

• L'utilisation des réseaux de télécommunication, par exemple les réseaux à câbles coaxiaux ou à fibres optiques, les réseaux hybrides fibre-câble coaxial (HFC), les réseaux IP, etc., pour fournir également des services large bande intégrés, y compris l'interconnexion avec d'autres types de réseaux, tels que les réseaux d'accès hertzien fixe (par exemple les réseaux locaux d'accès radioélectrique, les réseaux privés IMT-2020 et au-delà, etc.).

 NOTE 1 – Un réseau privé IMT-2020 désigne un réseau privé hertzien spécialement conçu pour compléter un réseau d'accès à la télévision par câble.

 NOTE 2 – Le réseau câblé, destiné avant tout à la distribution à domicile de contenus audiovisuels, achemine également des services pour lesquels l'élément temps est essentiel, comme les services vocaux, les jeux vidéo, la vidéo à la demande, les services interactifs et multi-écrans, etc., vers l'équipement local de l'abonné (CPE) (particuliers ou entreprises).

• L'utilisation de l'informatique en nuage, de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies évoluées, afin d'améliorer les applications et services multimédias ainsi que les services intégrés large bande sur les réseaux de télécommunication.

 NOTE 3 – Lorsque la Commission d'études 16 de l'UIT-T a été créée en 1996, l'une de ses missions consistait à poursuivre les études de la Commission d'études 1 de l'UIT-T sur les services multimédias. Par conséquent, lorsqu'il est fait mention des "services" dans le contexte du mandat de la Commission d'études C, il faut comprendre "services multimédias".

PARTIE 2 – COMMISSIONS D'ÉTUDES DIRECTRICES
DE l'UIT-T SELON LES DOMAINES D'ÉTUDE

CE C

– Commission d'études directrice pour les technologies, les applications, les systèmes et les services multimédias

– Commission d'études directrice pour les réseaux câblés intégrés à large bande

– Commission d'études directrice pour le traitement et la diffusion de contenus audiovisuels sur les systèmes de distribution multimédias, y compris les réseaux câblés, les services de télévision IP et l'affichage numérique

– Commission d'études directrice pour les facteurs humains et l'accessibilité des TIC pour l'inclusion numérique

– Commission d'études directrice pour les aspects multimédias des services intelligents liés à l'automobile

– Commission d'études directrice pour les aspects multimédias de la santé numérique

– Commission d'études directrice pour la culture numérique

– Commission d'études directrice pour les aspects multimédias de la technologie des registres distribués (DLT) et de ses applications

– Commission d'études directrice pour les technologies multimédias immersives, y compris le métavers et d'autres technologies émergentes

ANNEXE B
(de la Résolution 2 (Rév. New Dehli, 2024))

Points de repère à l'intention des commissions d'études
de l'UIT-T pour la mise au point du programme
de travail postérieur à 2022

**B.1** La présente annexe fournit des points de repère à l'intention des commissions d'études pour l'élaboration des Questions à étudier après 2022, conformément aux propositions relatives à la structure et aux domaines généraux de compétence. Ces points de repère sont destinés, non pas à fournir une liste exhaustive des responsabilités des différentes commissions d'études, mais à expliciter, le cas échéant, les interactions entre celles-ci dans certains domaines de compétence communs.

**B.2** Le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) reverra la présente annexe selon qu'il conviendra afin de faciliter les interactions entre les commissions d'études, d'éviter la redondance des efforts et d'harmoniser l'ensemble du programme de travail de l'UIT-T.

Commission d'études C de l'UIT-T

La Commission d'études C de l'UIT-T étudiera les questions suivantes:

• terminologie relative à divers services multimédias;

• exploitation de systèmes et applications multimédias, y compris l'interopérabilité, la modularité et l'interfonctionnement sur différents réseaux;

• services et applications multimédias ubiquitaires;

• aspects multimédias des services numériques;

• établissement d'architectures multimédias de bout en bout, y compris les passerelles de véhicule pour les systèmes de transport intelligents (ITS);

• protocoles de couches supérieures et intergiciels pour les systèmes et applications multimédias, y compris les services de télévision IP (réseaux gérés et non gérés), les services de médias diffusés en continu sur l'Internet et l'affichage numérique;

• codage des médias et des signaux;

• terminaux multimédias et multimode;

• interaction homme-machine;

• mises en œuvre et caractéristiques des passerelles, terminaux et équipements réseau de traitement des signaux;

• qualité de service (QoS), qualité d'expérience (QoE) et qualité de fonctionnement de bout en bout dans les systèmes multimédias;

• sécurité et confiance en matière de systèmes et services multimédias;

• contribution et distribution sécurisées de contenus audiovisuels, par exemple les systèmes d'accès conditionnel (CA) et la gestion des droits numériques (DRM), sur les réseaux câblés;

• aspects multimédias de la technologie des registres distribués (DLT) et de ses applications;

• services et applications numériques multimédias dans divers secteurs verticaux;

• aspects multimédias des technologies, applications, systèmes et services du métavers, y compris l'architecture fonctionnelle et l'interopérabilité des plates-formes;

• systèmes de contenus audiovisuels pour la contribution et la distribution, y compris la radiodiffusion, sur les réseaux de télécommunication, par exemple les réseaux à câbles coaxiaux ou à fibres optiques, les réseaux hybrides fibre-câble coaxial (HFC), les réseaux IP, etc., qui peuvent être appliqués également pour la distribution des contenus par satellite et/ou de Terre;

• interconnexion entre les réseaux câblés et d'autres types de réseaux tels que les réseaux d'accès hertzien fixe (par exemple les réseaux locaux d'accès radioélectrique, les réseaux privés IMT-2020 et au-delà, etc.);

• utilisation du protocole IP ou d'autres protocoles appropriés, d'intergiciels et de systèmes d'exploitation pour fournir des services pour lesquels l'élément temps est essentiel, des services à la demande, des services interactifs ou des migrations de services des systèmes radioélectriques aux systèmes IP sur des réseaux câblés de distribution;

• procédures d'exploitation applicables à la diffusion de contenus audiovisuels sur les réseaux câblés;

• systèmes et applications multimédias reposant sur l'IA, y compris la diffusion et la transmission assistées par l'IA de contenus audiovisuels et d'autres services de données, en tenant compte des principes de responsabilité/fiabilité/explicabilité relatifs à l'IA;

• terminaux de réseaux câblés et interfaces connexes (par exemple les interfaces avec les dispositifs de réseau domestique, comme les dispositifs IoT et les interfaces avec le nuage);

• plates-formes intégrées de bout en bout pour les réseaux câblés;

• services évolués, services interactifs, services pour lesquels l'élément temps est essentiel et autres services et applications sur les réseaux câblés;

• systèmes fondés sur le nuage pour les services et le contrôle de contenus audiovisuels sur les réseaux câblés;

• traitement et diffusion de contenus multimédias, y compris la réalité étendue (par exemple la réalité augmentée, la réalité virtuelle et la réalité mixte), les environnements en immersion, les mondes virtuels et le métavers;

• accessibilité des systèmes, services et applications multimédias pour l'inclusion numérique;

• profil d'utilisateur commun et taxonomie de la participation pour l'accessibilité de la télévision par câble large bande.

Dans le cadre de ses études, la Commission d'études C tiendra compte des aspects sociétaux et éthiques des applications intelligentes.

La Commission d'études C de l'UIT-T œuvrera en collaboration avec toutes les parties prenantes travaillant dans les domaines de normalisation qui relèvent de sa compétence, en particulier avec les autres commissions d'études de l'UIT, les autres institutions du système des Nations Unies, les organisations de normalisation internationales et régionales et les forums et consortiums du secteur privé.

La Commission d'études C élaborera et tiendra à jour des lignes directrices relatives à la mise en œuvre, afin de favoriser le déploiement de ses Recommandations dans les pays en développement.

La Commission d'études C est chargée de la coordination avec le Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R) pour les questions de diffusion.

Les activités des groupes de Rapporteur intersectoriels de différents Secteurs ou les activités des groupes mixtes du Rapporteur de différentes commissions d'études devront être menées conformément aux attentes de l'AMNT en matière de collaboration et de coordination.

ANNEXE C
(de la Résolution 2 (Rév. New Delhi, 2024))

Liste des Recommandations relevant de la compétence des différentes
commissions d'études de l'UIT-T et du GCNT au cours
de la période d'études 2025-2028

Commission d'études C de l'UIT-T

Recommandations UIT-T E.120 – UIT-T E.139 (sauf UIT-T E.129), UIT-T E.161, Recommandations de la série UIT-T E.180, de la série UIT-T E.330, de la série UIT-T E.340

Recommandations de la série UIT-T F.700, à l'exception des Recommandations relevant de la responsabilité de la Commission d'études 20, et Recommandations de la série UIT-T F.900

Recommandations de la série UIT-T G.160, Recommandations UIT-T G.710 – UIT-T G.729 (sauf UIT-T G.712), Recommandations de la série UIT-T G.760 (y compris la Recommandation UIT‑T G.769/Y.1242), Recommandations UIT-T G.776.1, UIT-T G.799.1/Y.1451.1, UIT‑T G.799.2, UIT‑T G.799.3

Recommandations UIT-T de la série H, à l'exception des Recommandations relevant de la responsabilité de la Commission d'études 20

Recommandations UIT-T de la série J, à l'exception des Recommandations relevant de la responsabilité des Commissions d'études 12 et 15

Recommandations UIT-T de la série N

Recommandations UIT-T de la série T

Recommandations de la série UIT-T Q.50 et de la série UIT-T Q.115

Recommandations UIT-T de la série V, à l'exception des Recommandations relevant de la responsabilité des Commissions d'études 2 et 15

Recommandations UIT-T X.26/V.10 et UIT-T X.27/V.11

## E.2 Texte de la Question Q.Coord/C

Question Q.Coord/C – Coordination et planification

(Suite des Questions 10/9 et 1/16)

Motifs

La Commission d'études C de l'UIT-T s'est vu confier des fonctions de commission d'études directrice, parmi lesquelles la coordination occupe une place essentielle.

L'objectif de la présente Question est de coordonner et de gérer le développement et le déroulement de la normalisation au sein de de la Commission d'études C et à l'extérieur. L'étude de la présente Question facilite la coordination en ce qui concerne les nombreux aspects qui relèvent de la responsabilité de la Commission d'études C avec les commissions d'études de l'UIT-T, de l'UIT-R et de l'UIT-D ainsi qu'avec d'autres organismes compétents.

À ce titre, l'étude de la présente Question peut servir de plate-forme pour le traitement des documents temporaires, des contributions et des notes de liaison qui ne sont pas directement liés aux Questions déjà à l'étude. Les études techniques proprement dites seront menées dans le cadre des Questions pertinentes relevant de la Commission d'études C.

En outre, l'étude de la présente Question servira de plate-forme de coordination au sein de la Commission d'études C en ce qui concerne les sujets transversaux relevant de la Commission d'études C, tels que la terminologie, la réduction de l'écart en matière de normalisation, les méthodes de travail électroniques, les TIC, l'environnement, les changements climatiques et l'économie circulaire, les aspects non radioélectriques des télécommunications mobiles internationales, les tests de conformité et d'interopérabilité et les feuilles de route pour la normalisation.

Sujets d'étude

Les sujets à étudier sont notamment les suivants (la liste n'est pas exhaustive):

– Assurer la coordination entre les différentes Questions confiées à la Commission d'études afin de garantir la cohérence et d'éviter tout chevauchement d'activité.

– Assurer la coordination avec diverses activités conjointes de coordination (JCA) et d'autres acteurs clés extérieurs dont les travaux portent sur des thèmes traités par la CE C, lorsqu'ils concernent des Questions confiées à cette dernière.

– Au moment d'envisager de nouveaux sujets pour la Commission d'études C, identifier les mesures qui doivent être prises pour traiter les contributions qui sont sans rapport avec les Questions existantes qui relèvent de la Commission d'études C.

– Identifier les résultats des ateliers, les initiatives du TSB et les mesures prises par d'autres commissions d'études ou organisations de normalisation (SDO) qu'il convient de prendre en considération dans le cadre du programme de travail de la Commission d'études C.

– Coordonner la promotion des travaux des commissions d'études en organisant des manifestations (par exemple des ateliers et des séries de webinaires) et en élaborant des supports promotionnels et du contenu pour le site web (mise en œuvre de références, tutoriels, etc.).

– Recueillir et partager les termes et définitions des Recommandations de la série J en collaboration avec les Rapporteurs pour le vocabulaire de la Commission d'études C.

– Répondre aux notes de liaison reçues qui concernent plusieurs Questions.

Tâches

Les tâches sont notamment les suivantes (la liste n'est pas exhaustive):

– Élaborer et mettre à jour une vision de la normalisation en recourant à un mode de communication approprié entre toutes les parties intéressées, et notamment en organisant des ateliers.

– Documenter et approuver les processus de coordination, en utilisant les mécanismes de coordination appropriés, négocier avec les organismes compétents, afin d'éviter tout chevauchement des activités et de faire en sorte que toutes les normes requises soient traitées, en réduisant au minimum le nombre de dispositifs nécessaires (par exemple les passerelles) pour assurer l'interopérabilité de bout en bout.

– Coopérer avec l'UIT-D et jouer le rôle de coordonnateur au sein de la commission d'études en collaboration avec les responsables de l'étude des Questions pertinentes, le cas échéant, afin de réduire l'écart en matière de normalisation entre les pays en développement et les pays développés sur la base de la Résolution 44 de l'AMNT.

– Assurer la coordination en ce qui concerne les termes et définitions, jouer le rôle de coordonnateur (conformément à la Résolution 67 de l'AMNT) et tenir à jour les termes et définitions relatifs aux câbles dans la Recommandation UIT-T J.1.

– Tenir à jour les Recommandations des séries J et N qui ne relèvent pas d'autres Questions existantes confiées à la CE C.

Relations

Recommandations:

– Recommandations des séries E, F, G, H, I, J, N, Q, T, V, X et Y

Questions:

– Toutes les Questions relevant de la Commission d'études C

Commissions d'études:

– Toutes les commissions d'études de l'UIT, le CCT de l'UIT, le GCNT de l'UIT-T et d'autres groupes

Autres organismes:

– Forums et consortiums compétents

Grandes orientations du SMSI:

– C2, C3, C5, C6, C9, C11

Objectifs de développement durable:

– 9

## E.3 Texte de la Question Q.Acc/C

Q.Acc/C – Accessibilité des systèmes, services et applications multimédias pour l'inclusion numérique

(Suite des Questions 11/9 et 26/16)

# 1 Motifs

La capacité de gérer différents supports d'information et différentes actions de commande varie considérablement parmi les utilisateurs de services de télécommunication et de services multimédias. Ces différences peuvent être dues aux limitations fonctionnelles liées à l'âge, à des handicaps et à d'autres causes naturelles. En raison du vieillissement de la population dans de nombreux pays du monde, un grand nombre d'utilisateurs de télécommunications auront des déficiences sensorielles ou motrices. Il est important de tenir compte de cette grande diversité des capacités dans la conception de services et systèmes de télécommunication, pour qu'un nombre croissant d'utilisateurs puissent utiliser les principaux services de télécommunication. Dans de nombreux pays, la législation commence à suivre la tendance qui consiste à exiger que les services et dispositifs de communication sous toutes leurs formes soient conformes au principe de conception universelle défini dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, et à promouvoir les Objectifs de développement durable (ODD).

Les systèmes et services multimédias offrent à chaque utilisateur de nombreuses possibilités d'accéder à une mine d'informations, pour autant que ces services et systèmes soient conçus dès le départ pour être accessibles au plus grand nombre d'utilisateurs possible.

Parmi les différents médias audiovisuels, la télévision est le plus ancien et, de loin, le plus populaire. Avec l'avènement des technologies électroniques, elle change de rôle, passant d'un média de diffusion à plusieurs destinataires à un système interactif. Grâce à des systèmes tels que la WebTV ou la télévision hybride, les utilisateurs peuvent, au moyen de leur téléviseur, interagir avec les programmes diffusés ainsi qu'avec des pages web. Cet aspect interactif renforce également le rôle de la télévision en ce qu'il permet d'offrir une accessibilité non seulement aux personnes ayant différentes capacités, mais aussi aux personnes parlant une langue étrangère, aux personnes âgées et aux utilisateurs en situation particulière, par exemple à l'intérieur d'un véhicule en mouvement. En outre, la réalité étendue (XR), qui comprend la réalité augmentée (AR), la réalité virtuelle (VR) et la réalité mixte (MR), ainsi que des technologies émergentes telles que le métavers, renforceront le rôle des médias audiovisuels dans la vie quotidienne.

Les études consacrées à l'accessibilité par la Commission d'études C et par ses prédécesseurs ont débouché sur l'élaboration des documents suivants:

– Recommandation UIT-T V.18 (téléphonie textuelle en temps réel)

– Recommandation UIT-T T.140 (protocole de présentation générale pour la conversation en mode texte en temps réel)

– Recommandation UIT-T T.134 (conversation en mode texte en temps réel dans des environnements de conférences de données T.120)

– Annexe G de la Recommandation UIT-T H.323 (conversation en mode texte en temps réel dans l'environnement multimédia par paquets H.323)

– Annexe L de la Recommandation UIT-T H.324 (conversation en mode texte en temps réel dans les applications multimédias à faible débit binaire)

– Recommandation UIT-T F.703 – Description des services conversationnels multimédias. Inclut les définitions relatives aux services conversationnels accessibles (conversation totale)

– Supplément 1 de la série H – Profil d'application – Utilisation des vidéocommunications à faible débit pour les conversations en temps réel par langue des signes et lecture labiale

– Recommandation UIT-T F.790 – Lignes directrices relatives à l'accessibilité des télécommunications pour les personnes âgées et les handicapés

– Recommandation UIT-T F.791 – Termes et définitions concernant l'accessibilité

– Recommandation UIT-T H.702 – Profils d'accessibilité pour les systèmes de TVIP

– Recommandation UIT-T F.930 – Services de relais multimédias

– Recommandation UIT-T F.921 – Système audio de navigation dans un réseau intérieur ou extérieur pour les personnes malvoyantes

– Recommandation UIT-T F.922 – Exigences des systèmes de services d'information pour les personnes malvoyantes

– Document technique FSTP-AM de l'UIT-T – Lignes directrices pour des réunions accessibles

– Document technique FSTP-ACC-RemPart de l'UIT-T – Lignes directrices encourageant la participation à distance aux réunions pour tous

– Document technique HSTP.ACC-UC de l'UIT-T – Cas d'utilisation des services d'accès aux médias inclusifs

– Document technique FSTP-TACL de l'UIT-T – Liste de critères d'accessibilité des télécommunications

– Document technique FSTP-WebVRI de l'UIT-T – Lignes directrices sur l'interprétation en langue des signes à distance et basée sur le web

– Rapport technique TR.CUP de l'UIT-T – Concept d'un format de profil d'utilisateur commun utilisé pour personnaliser les médias audiovisuels

Complétée par un certain nombre d'adjonctions apportées à d'autres Recommandations, la notion de conversation totale a été définie pour la conversation en modes vidéo, texte et vocal comme un sur ensemble accessible de téléphonie en modes vidéo, texte et vocal.

L'étude de la présente Question a pour objet d'entreprendre des activités en vue de la normalisation de services, systèmes et applications conçus à l'intention de tous, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, à la Directive de l'Union européenne sur l'accessibilité ainsi qu'à d'autres textes législatifs des États Membres.

La présente Question vise à étudier l'accessibilité des contenus audiovisuels pour des expériences de visionnage et d'écoute sur un large éventail de plates-formes de diffusion, y compris la réalité étendue (XR) (par exemple la réalité augmentée (AR), la réalité virtuelle (VR) et la réalité mixte (MR)), les environnements en immersion, les mondes virtuels et le métavers.

Il conviendra de prendre en considération les réseaux de nouvelle génération, fixes ou mobiles.

La Commission d'études a aussi pour tâche de faire en sorte que l'accessibilité soit plus largement prise en compte dans les activités de l'UIT.

# 2 Sujets d'étude

Les sujets à étudier sont notamment les suivants (la liste n'est pas exhaustive):

– Inclusion dans les Recommandations pertinentes de paragraphes sur l'accessibilité indiquant comment il est tenu compte du principe de "conception inclusive", conformément à la Résolution 175 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT et à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que sur les ODD.

– Prise en charge d'un large éventail de limites applicables à la production, la perception et la commande de chaque support dans les services de communication en vue de permettre une facilité d'utilisation maximale conformément au principe de "conception universelle". En particulier, procéder à une étude portant sur les normes de codage vidéo les plus récentes à très faible débit binaire et utilisables dans des environnements exposés aux erreurs, qui permettraient de répondre aux besoins en matière de langue des signes et de lecture labiale.

– Étude des avantages que pourraient offrir en matière d'accessibilité de nouvelles technologies telles que les environnements en immersion, les mondes virtuels, le métavers, l'intelligence artificielle, les techniques permettant l'autonomie des personnes, la domotique, la communication entre objets intelligents (Internet des objets), les services basés sur le nuage et la maison intelligente.

– Spécification d'interfaces de communication connectables permettant aux personnes ayant différentes capacités ou différentes préférences, de contrôler des sessions, de commander des dispositifs et de gérer des supports.

 NOTE – Ces interfaces devraient, par exemple, pouvoir prendre charge des menus parlants, des claviers, des dispositifs de pointage, des dispositifs d'écoute et d'affichage, une commande d'appel en Braille et/ou par la voix, des entrées ou sorties de conversation en mode texte.

– Services multimédias dotés de mécanismes de conversion entre différents supports avec conservation du contenu afin de pouvoir s'adapter aux capacités et aux préférences des utilisateurs finals. Ces mécanismes peuvent être automatiques (conversion de texte en parole, par exemple) ou exécutés par des personnes (interprétation en langue des signes, par exemple).

 – Exigences pour la traduction automatique afin de permettre l'accessibilité aux langues communes, le cas échéant.

– Exigences et mécanismes permettant à l'utilisateur de faire un choix parmi les médias (tels que le sous-titrage pour différents scénarios d'utilisation) et portant sur les formats multiplates-formes de profil d'utilisateur commun pour permettre l'accessibilité, y compris pour ce qui est de leur production, leur stockage, leur transport, leur présentation et leurs liens logiques.

– Étude de l'accessibilité des technologies de saisie émergentes pouvant être utilisées pour la diffusion de contenus multimédias, par exemple un deuxième écran et la reconnaissance gestuelle.

– Spécification de services accessibles fondés sur les technologies de télécommunication sans fil et utilisation des technologies sans fil à courte portée pour doter les équipements de communication de fonctionnalités pratiques.

– Mécanismes accessibles d'interfonctionnement avec des services monomédias (textophonie et téléphonie vocale, par exemple).

– Maintien du concept de "conversation totale" et inclusion de ce concept dans les nouveaux protocoles de conversation multimédia.

– Étude des spécifications relatives aux métadonnées multimédias du point de vue de l'accessibilité afin de favoriser la prise en compte du principe de "conception universelle".

– Étude de l'accès des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers aux services d'urgence et aux services d'alerte rapide à l'aide d'une large gamme de moyens de communication (texte, langue des signes, lecture labiale, description audio et braille).

– Étude des mécanismes permettant de réduire les risques liés aux catastrophes tenant compte du handicap.

– Proposition d'une taxonomie commune des cas d'utilisation pour les médias audiovisuels accessibles dans les systèmes de diffusion de contenu.

– En collaboration avec le GRI-AVA, étude d'un cadre commun permettant d'assurer l'accessibilité de différents médias et plates-formes de diffusion.

– Étude de l'accessibilité en ce qui concerne la diffusion audiovisuelle pour les réseaux de distribution de contenu.

– Étude des difficultés relatives à la fourniture de services d'accessibilité pour les contenus audiovisuels dans les pays en développement où sont utilisées des plates-formes de diffusion différentes.

# 3 Tâches

Les tâches sont notamment les suivantes (la liste n'est pas exhaustive):

– Élaborer un format de profil d'utilisateur commun permettant de répondre aux besoins des personnes ayant des limitations en termes d'accessibilité et qui pourrait être utilisé par plusieurs médias et plates-formes.

– Optimiser le positionnement des caractéristiques visuelles relatives à l'accessibilité (par exemple la langue des signes, le sous-titrage codé) dans les systèmes de distribution de contenu et les services évolués associés (par exemple la réalité étendue/augmentée/
virtuelle/mixte ou le métavers).

– Contribuer à l'élaboration de lignes directrices visant à améliorer l'accessibilité et la facilité d'utilisation de nouveaux dispositifs émergents, tels que les visiocasques permettant d'évoluer dans la réalité étendue (réalité augmentée, virtuelle ou mixte), les environnements en immersion, les mondes virtuels et le métavers.

– Élaborer des exigences pour la traduction automatique pour une prise en charge multilingue à l'aide de l'intelligence artificielle, du traitement du langage naturel et d'autres technologies émergentes.

– Contribuer à l'harmonisation et au maintien en permanence du service de téléphonie textuelle en temps réel, lorsque, par exemple, de nouvelles technologies sont définies pour la transmission sur le RTPC ou le réseau IP.

– Établir un guide de mise en œuvre concernant les interfaces entre les dispositifs de communication et les dispositifs d'interface utilisateur.

– Élaborer des Recommandations et des lignes directrices pour améliorer l'accessibilité aux médias audiovisuels tels que les systèmes de TVIP et les médias en streaming.

– Élaborer des Recommandations et des lignes directrices visant à améliorer l'accessibilité des services utilisant de nouvelles technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle et le métavers.

– Contribuer à l'élaboration de lignes directrices applicables à l'acquisition de systèmes, services et dispositifs accessibles.

– Élaborer une spécification sur la conversation totale pour répondre aux besoins des handicapés en général et des malentendants en particulier.

– Établir un guide de mise en œuvre de systèmes relais pour les malentendants et les utilisateurs souffrant de troubles de la parole.

– Tenir à jour la liste de termes et définitions appropriés concernant l'accessibilité.

– Mettre au point une taxonomie de la participation des cas d'utilisation pour les médias audiovisuels accessibles dans les systèmes de diffusion de contenu.

– Élaborer des feuilles de route relatives à l'accessibilité audiovisuelle en ce qui concerne la diffusion de contenu, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

– Établir des directives de conception des dispositifs terminaux IP et des systèmes de communication IP en vue d'y intégrer des fonctionnalités d'accessibilité, notamment la conversation en mode texte, la vidéo et les alertes, et de maintenir l'interopérabilité avec les anciens textophones.

– Assurer une coordination avec les autres Commissions d'études de l'UIT-R, de l'UIT-T et de l'UIT-D pour satisfaire aux prescriptions en matière d'accessibilité figurant dans leurs Recommandations.

– Assurer une coordination avec les autres organismes de normalisation en vue du respect des exigences d'accessibilité dans leurs spécifications.

– Assurer la coordination avec le GRI-AVA de l'UIT et l'ISO/CEI JTC1 SC35, compte tenu des produits pertinents sur le métavers qui ont été confiés à la CE C.

– Continuer d'appuyer la collaboration avec l'ISO/CEI JTC1/SC 35 sur les normes relatives à l'accessibilité des TIC.

– Promouvoir la conversation totale définie dans la Recommandation UIT-T F.703 comme service principal.

– Promouvoir la notion de service universel, telle que définie dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

– Promouvoir les ODD.

– Tenir à jour les documents relevant de la Question (notamment les Recommandations de la série UIT-T F.790, la Recommandation UIT-T V.18; les documents techniques FSTP‑TACL, FSTP-AM, FSTP-ACC-RemPart et FSTP-ACC-UC).

– Modifier et/ou développer les produits existants relevant de la compétence de la Commission d'études C de l'UIT-T pour permettre la mise en œuvre de systèmes accessibles (notamment les Recommandations UIT-T F.703 et H.702).

L'état actuel d'avancement des travaux au titre de cette Question est indiqué dans le programme de travail de la CE C ([https://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp\_search.aspx?sp=18&q=[Acc/C]](https://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_search.aspx?sp=18&q=%5bAcc/C%5d)).

# 4 Relations

Recommandations:

– UIT-T F.700, G.722, G.722.2, G.729, G.769/Y.1242, G.799.1/Y.1451.1, série H.300, H.248, H.264, H.265, H.17, série H.700, série V.150, T.140, Y.1901

Questions:

– Toutes les Questions relevant de la Commission d'études C

Commissions d'études:

– CE 12 de l'UIT-T pour la qualité des médias

– CE 13 de l'UIT-T pour les réseaux futurs

– CE 15 de l'UIT-T pour les réseaux d'accès et l'application du principe de "conception inclusive" dans les services de communication

– CE 17 de l'UIT-T pour la confidentialité, la sécurité et la protection en ligne des enfants

– CE 20 de l'UIT-T pour l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes

– GT 5A, CE 6 de l'UIT-R

– CE 1 de l'UIT-D pour permettre des communications inclusives, en particulier pour les personnes handicapées

– CE 2 de l'UIT-D pour la transformation numérique et les technologies de base pour les cyberservices et les cyberapplications, y compris la cybersanté et le cyberenseignement

Autres organes de l'UIT:

– Initiatives spéciales de l'UIT-D

– JCA-AHF de l'UIT-T

Autres organismes:

– 3GPP et 3GPP2 pour l'inclusion de l'accessibilité dans les systèmes mobiles et la coordination des questions liées à la textophonie et à la conversation totale

– CEI TC100 sur l'assistance à l'autonomie

– ETSI, en particulier le groupe TC HF (facteurs humains)

– Forum sur la gouvernance d'Internet

– G3ict (Initiative mondiale pour des TIC inclusives)

– GRI-AVA de l'UIT

– IETF en général, et plus particulièrement ses groupes MMUSIC, WebRTC et AVT

– ISO/CEI JTC1 SC 35 sur l'accessibilité et les interfaces utilisateur

– ISO/TC 159/SC 4 sur l'accessibilité (à confirmer)

– OMS, OMPI et autres institutions spécialisées du système des Nations Unies

– Organisations de handicapés, notamment la Fédération mondiale des sourds (WFD), l'Union mondiale des aveugles (WBU), la Fédération internationale des personnes sourdes et malentendantes (IFHOH) et Disabled People's International (DPI)

– Organisations régionales, telles que la Télécommunauté Asie-Pacifique, le Centre européen de ressources en matière d'accessibilité, AccessibleEU, Zero Project

– W3C sur l'accessibilité du web

Grandes orientations du SMSI:

– C2, C3, C5, C6, C9, C11

Objectifs de développement durable:

– 9

Annexe F
Plan d'action de l'UIT-T pour dynamiser
la participation du secteur privé

# 1 Introduction

Dans un premier temps, le présent document porte sur les points suivants du mandat du Groupe RG‑IEM, conformément à la section D.7 de l'Annexe D du (projet de) rapport de la première réunion du GCNT (Genève, 12-16 décembre 2022) figurant dans le Document [TSAG‑TD004R1](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-221212-TD-GEN-0004/en):

– *Étudier la question de la participation du secteur privé examinée à l'AMNT-20, notamment en ce qui concerne la Résolution 68 (Rév. Hammamet, 2016) et le projet de Résolution 68 révisée (Décision 10 de l'AMNT-20).*

– *Examiner les recommandations des hauts dirigeants/directeurs techniques.*

– *Élaborer un plan visant à stimuler la participation active du secteur privé, afin de tenir compte des dernières évolutions techniques et des besoins du marché.*

Le présent plan d'action a été élaboré dans le cadre du mandat susmentionné et est le fruit d'un travail collaboratif axé sur les contributions menées au cours des réunions du GCNT, du GT‑IEM, du RG‑IEM et des groupes de rédaction ad hoc. Il comprend les résultats figurant dans le rapport de l'atelier sur la participation du secteur privé (Document [TSAG TD599](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-240729-TD-GEN-0599)), qui a été examiné lors des réunions suivantes du Groupe RG-IEM.

On trouvera dans l'Annexe A du présent plan d'action la liste détaillée des contributions et des documents qui ont servi de base aux travaux.

# 2 Justification

## 2.1 Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027

Le Plan stratégique de l'UIT [b-Plan stratégique de l'UIT] repose sur une méthodologie axée sur les résultats qui comprend plusieurs éléments essentiels, dont l'un correspond à des "Catalyseurs", qui permettent à l'Union d'atteindre ses buts et ses priorités de manière plus efficace et efficiente. L'un de ces "catalyseurs" est axé sur la nécessité, pour l'UIT, de mener ses travaux sur la base des contributions des membres, qui ne comprennent pas seulement les États Membres, mais aussi d'"intensifier sa coopération avec les représentants du secteur des télécommunications/TIC et d'autres secteurs, afin de mettre en avant l'intérêt que présente l'Union dans le cadre de la réalisation des buts stratégiques" (Annexe 1 de la Résolution 71 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires – Plan stratégique de l'Union pour la période 2024-2027).

## 2.2 Visualisation des composantes du document

Afin d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre, conformément au "Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027: Cadre stratégique" [b-Plan stratégique de l'UIT], une structure axée sur les résultats est mise en place pour gérer le plan d'action visant à dynamiser la participation du secteur privé.



Les mesures ou actions peuvent être classées selon quatre piliers:

– La sensibilisation, qui renvoie aux points PA 1.1 et PA 5 du plan d'action.

– La valeur ajoutée, qui concerne les points PA 1.2, PA 1.3 et PA 1.6 du plan d'action.

– L'attraction de nouveaux Membres de Secteur potentiels, qui renvoie au point PA 1.4 du plan d'action.

– La mise en correspondance du plan stratégique et des indicateurs de l'UIT, qui renvoie aux points PA 1.5, PA 1.7, PA 3 et PA 4 du plan d'action.

Ces piliers, qui n'ont pas une vocation exhaustive et qui ne s'excluent pas mutuellement, constitueront les principaux éléments du ou des produits du Groupe RG-IEM, qui seront ensuite mis en œuvre et évalués.

## 2.3 Méthodologie d'analyse du plan d'action pour la participation du secteur privé

### 2.3.1 Structure du plan stratégique de l'Union pour la période 2024-2027

Dans un souci de commodité, les principales composantes figurant au présent § 2.3.1 sont extraites du Plan stratégique de l'UIT [b-Plan stratégique de l'UIT] et figurent au § 2.1 (Cadre général) de l'Annexe 1 de la Résolution 71. Elles peuvent être utilisées pour la description de chacun des points du plan d'action:

Tableau F.1 – Définitions des principales
composantes du plan stratégique

| Composante du plan stratégique | Définition |
| --- | --- |
| Vision | Le monde meilleur envisagé par l'UIT. |
| Mission | Les principaux objectifs généraux de l'Union, conformément aux instruments fondamentaux de l'UIT. |
| Buts stratégiques | Les buts de haut niveau de l'Union, qui lui permettent d'accomplir sa mission. |
| Objectifs | Les résultats que l'Union souhaite obtenir, pour concrétiser ses buts stratégiques, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information. |
| Priorités thématiques | Les domaines de travail sur lesquels l'Union concentre ses travaux et dans lesquels des réalisations seront obtenues pour atteindre les buts stratégiques. |
| Réalisations | Les principaux résultats que l'Union souhaite obtenir au titre de ses priorités thématiques. |
| Offres de produits et de services | La gamme de produits et de services de l'UIT qui sont déployés pour appuyer les travaux menés par l'Union au titre de ses priorités thématiques. |
| Catalyseurs | Les méthodes de travail qui permettent à l'Union d'atteindre ses buts et de concrétiser ses priorités de manière efficace et efficiente. |
| Plan opérationnel et priorités des Secteurs | Le plan opérationnel est établi chaque année par le Bureau de chaque Secteur, après consultation du Groupe consultatif concerné, et par le Secrétariat général conformément au Plan stratégique et au Plan financier. Il contient le plan détaillé pour l'année suivante ainsi que des prévisions pour la période de trois ans suivante pour chaque Secteur et le Secrétariat général. Le Conseil examine et approuve les plans opérationnels quadriennaux glissants. |

### 2.3.2 Analyse du plan d'action pour la participation du secteur privé sur la base du Plan stratégique

Aux fins de l'analyse du plan d'action pour la participation du secteur privé, le "**But stratégique**" général consiste à identifier et à envisager toute une série de mesures propres à faire progresser et à renforcer le dialogue entre le secteur privé et les États Membres en vue de la réalisation de l'objet de l'Union et des buts du Plan stratégique, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

# 3 Résolutions et articles de la Convention et de la Constitution visant à encourager la participation du secteur privé

Aux fins de l'analyse des éléments du plan d'action, les efforts visant à dynamiser la participation du secteur privé s'articulent autour des éléments suivants:

– Les exploitations reconnues et les organismes scientifiques ou industriels devraient être inclus.

– Les Associés et les PME devraient être inclus en tant que sous-ensembles de ces catégories aux fins de l'analyse.

– Il existe une volonté d'inclure les écosystèmes verticaux, dont la participation aux travaux de l'UIT-T fait défaut.

– L'inclusion d'autres entités pourrait être envisagée, selon qu'il convient.

– Les pays développés et les pays en développement sont au centre de ce plan d'action.

## 3.1 Entités devant figurer au cœur du plan d'action pour la participation du secteur privé

L'article 19 de la Convention de l'UIT (Participation d'entités et d'organisations autres que les administrations aux activités de l'Union) recense les entités et organisations dont la participation doit être renforcée, selon les objectifs fixés par le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux, y compris les exploitations reconnues (ER) et les organismes scientifiques ou industriels[[3]](#footnote-3) (numéro 229 a) de la Convention).

Dans le contexte du plan d'action, ces entités constituent l'objet principal de l'analyse des différentes composantes, telles qu'identifiées à la première réunion du GCNT pour la période d'études 2022‑2024. Ces entités sont à leur tour incluses dans la définition des Membres de Secteur.

Cette définition comprend également les entités identifiées comme étant des "Associés"[[4]](#footnote-4) (voir la Résolution 31 (Rév. Dubaï, 2012) de l'AMNT, "Admission d'entités et d'organisations à participer comme Associés aux travaux de l'UIT-T") et les PME (voir la Résolution 209 (Dubaï, 2018)[[5]](#footnote-5) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Encourager les petites et moyennes entreprises à participer aux travaux de l'Union").

# 4 Plan d'action pour la participation du secteur privé

PA 1 – Le plan d'action pour la participation du secteur privé est fondé sur la nécessité d'identifier et d'envisager un éventail complet de mesures visant à promouvoir et à renforcer le dialogue entre le secteur privé et les États Membres en vue de la réalisation de l'objet de l'Union et des buts du Plan stratégique, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Ces mesures consistent notamment à:

PA 1.1 – Déterminer s'il existe un problème lié à une méconnaissance de la normalisation, en particulier de l'UIT-T, en menant notamment, mais non exclusivement les activités suivantes:

PA 1.1.1 – Établir une corrélation entre le défaut de sensibilisation et le faible niveau de participation aux travaux de normalisation.

PA 1.1.2 – Identifier les rôles et les leviers pertinents, ainsi que les moyens de renforcer la participation, par exemple en identifiant de nouveaux indicateurs de mesure et en améliorant les indicateurs existants.

PA 1.1.3 – Déterminer s'il existe des lacunes concernant les formations sur la normalisation destinés aux dirigeants du secteur (MBA, etc.) qui contribuent au défaut de culture du leadership en matière de normalisation, ce qui, dans certains domaines, n'offre pas les conditions qui permettent aux équipes de normalisation de se développer et de s'épanouir.

PA 1.2 – Déterminer comment l'UIT-T peut définir une vision commune de l'avenir sous la forme d'un partenariat entre les États Membres et le secteur privé, afin de préserver et de renforcer sa crédibilité au niveau international en définissant plus précisément les rôles de chacun dans le cadre de ces partenariats.

PA 1.3 – Identifier les propositions de valeur susceptibles d'améliorer la participation des entreprises en tant que Membres de Secteur et Associés (y compris les PME) aux travaux de l'UIT-T et leur fidélisation.

PA 1.4 – Recenser les moyens d'inciter les entreprises, en particulier les PME, issues de pays développés et de pays en développement à participer aux travaux de l'UIT‑T en tant que Membres de Secteur, Associés et PME, et favoriser l'inclusion.

PA 1.5 – Identifier les moyens de réduire l'écart entre les technologies, les politiques et les stratégies en matière de normalisation.

PA 1.6 – Déterminer comment les Membres de Secteur et les Associés de l'UIT-T (y compris les PME) peuvent contribuer à un dialogue susceptible d'instaurer un environnement propice qui apporte une valeur ajoutée et une amélioration de la qualité.

PA 1.7 – Encourager la coordination des activités de normalisation par les Membres de Secteur et les Associés de l'UIT-T (y compris les PME) participant aux travaux d'autres organisations de normalisation.

PA 2 – Le plan d'action en faveur de la participation du secteur privé élaboré par le GCNT devrait également prendre en compte les stratégies de mise en œuvre permettant d'atteindre cet objectif, en organisant régulièrement des ateliers et des enquêtes auprès du secteur privé, afin d'obtenir des retours d'informations sur la manière d'améliorer la participation aux travaux de l'UIT-T.

PA 3 – Ces mesures s'ajouteraient aux activités actuellement entreprises dans le cadre des réunions des directeurs techniques et des hauts dirigeants, comme indiqué dans la Résolution 68 (Rév. Hammamet, 2016), bien qu'une partie du plan d'action aurait pour objectif de déterminer si les objectifs initiaux de la Résolution 68 ont été atteints. Sur la base de l'évaluation, procéder à un examen des réunions des directeurs techniques et des hauts dirigeants, si nécessaire.

PA 4 – Définir le format du plan d'action sur la base de la structure axée sur les résultats du Plan stratégique de l'UIT, y compris les principaux résultats et les indicateurs fondamentaux de résultats.

PA 5 – Envoyer une circulaire pour informer les membres des discussions en cours au sein du GCNT afin d'encourager la participation du secteur privé, par exemple sur la base du texte du Document TSAG-C15R1.

PA 6 – Étant donné qu'il existe une relation d'interdépendance entre les travaux des Groupes du Rapporteur, les découvertes et les progrès réalisés dans le cadre du présent plan d'action peuvent être pertinents pour les travaux d'autres Groupes du Rapporteur du GCNT, de sorte que la coordination avec le Groupe RG-IEM devrait permettre de garantir la cohérence.

Afin de faciliter la mise en œuvre du plan d'action, il est proposé que certains éléments du Plan soient examinés avant d'autres. Cette mesure devrait faire l'objet d'une évaluation régulière au fur et à mesure que les travaux du Groupe RG-IEM se poursuivent.

# 5 Offres de service de l'UIT-T

Pour obtenir les réalisations correspondant aux piliers susmentionnés, les services fournis par l'UIT‑T pourraient être mis en œuvre. La gamme de services de l'UIT-T est présentée au § 2.7 de la Résolution 71 de la Conférence de plénipotentiaires de 2022[[6]](#footnote-6). Chaque Secteur, de même que le Secrétariat général, fournira des informations plus détaillées sur la manière dont il déploiera ces services, et il sera possible de sélectionner des éléments pertinents à ajouter dans le plan d'action pour la participation du secteur privé:

– Élaboration de normes et d'autres produits de l'UIT-T.

– Élaboration de cadres politiques et de supports d'information.

– Fourniture de données et de statistiques.

– Renforcement des capacités.

– Fourniture d'une assistance technique.

– Plates-formes fédératrices.

– Organisation d'ateliers.

– Organisation d'enquêtes.

# 6 Catalyseurs/mesures devant être adoptés par l'UIT-T pour encourager la participation du secteur privé

Le terme "catalyseur" a été utilisé pour souligner la nécessité pour l'UIT de mener ses travaux sur la base des contributions des membres, qui ne comprennent pas seulement les États Membres, mais aussi "d'approfondir sa collaboration avec les représentants du secteur des télécommunications/TIC et d'autres secteurs d'activité, afin de démontrer la proposition de valeur de l'UIT dans le contexte des buts stratégiques" (Annexe 1 de la Résolution 71 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires – Section 2 du Plan stratégique de l'Union pour la période 2024-2027 [b-Plan stratégique de l'UIT], Section 2.8, Catalyseurs):

"**2.8 Catalyseurs**

64 Les catalyseurs sont des méthodes de travail de l'UIT qui permettent à l'Union d'atteindre ses objectifs et de mettre en œuvre ses priorités de manière plus efficiente et efficace. Les catalyseurs reflètent les valeurs de l'Union que sont l'*efficacité*, la *transparence* et la *responsabilité*, l'*ouverture*, l'*universalité* et la *neutralité*, ainsi que sa *dimension humaine*, *orientée services et axée sur les résultats*, s'appuient sur ses principaux atouts et pallient ses insuffisances, de manière qu'elle puisse aider ses membres.

**Une organisation reposant sur les contributions de ses membres**

65 L'UIT continuera d'œuvrer en tant qu'organisation reposant sur les contributions de ses membres, afin de tenir dûment compte des besoins de ses différents membres et d'y répondre efficacement. L'UIT prend en considération les besoins de tous les pays, en particulier ceux des pays en développement, des pays les moins avancés des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des pays dont l'économie est en transition, ainsi que des populations mal desservies et vulnérables, auxquels il convient d'accorder la priorité et l'attention voulue. De plus, l'UIT s'emploiera à intensifier sa coopération avec les représentants du secteur des télécommunications/TIC et d'autres secteurs, afin de mettre en avant l'intérêt que présente l'Union dans le cadre de la réalisation des buts stratégiques."

Parmi les autres catalyseurs qui facilitent la mise en œuvre du plan d'action, on peut citer les éléments potentiels suivants, sans que la liste soit exhaustive:

– Mesures de renforcement de la satisfaction et de la confiance.

– Mobilisation des écosystèmes verticaux (services financiers, automobile, etc.).

– Orientation vers les prochaines générations.

– Identification de nouveaux Membres de Secteur/Associés potentiels de l'UIT-T par l'intermédiaire des États Membres.

# 7 Mesure du plan d'action et considérations relatives à la mise en œuvre

Pour garantir le succès de la mise en œuvre, il est proposé d'utiliser la méthodologie axée sur les résultats du Plan stratégique de l'UIT concernant les principales réalisations et les indicateurs relatifs aux principales réalisations comme cadre pour les mesures visant à renforcer la participation du secteur privé aux travaux de l'UIT-T.

Il est en outre proposé que l'élaboration de ces réalisations fasse partie intégrante des travaux du Groupe RG-IEM.

De fait, les "Réalisations" constituent un élément important. Elles sont définies comme étant "les principaux résultats que l'Union souhaite obtenir au titre de ses priorités thématiques". Les priorités thématiques sont essentiellement des "Objectifs", terme employé dans les versions précédentes du Plan stratégique. De plus, ces objectifs étaient assortis de "résultats attendus et de mesures" sous la forme de réalisations et d'"indicateurs relatifs aux principales réalisations". Aux fins de la présente analyse du plan d'action sur la participation du secteur privé, une catégorie supplémentaire pourrait comprendre les "stratégies de mise en œuvre".

Légende des balises des Tableaux F.2 à F.13:

IWX-xx Balise renvoyant aux "points à prendre en considération" du tableau du Chapitre 8 ci‑dessous.

Tableau F.2 – Point du plan d'action sur
le "Défaut de sensibilisation"

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PA | PA 1.1, PA 1.1.1 à PA 1.1.3 | Titre abrégé | "Défaut de sensibilisation" |
| Objectif/priorité thématique |
| Déterminer s'il existe un problème de méconnaissance de la normalisation, et un manque de sensibilisation sur l'UIT-T en particulier, notamment, mais non exclusivement:– Établir une corrélation entre le défaut de sensibilisation et le faible niveau de participation aux travaux de normalisation.– Identifier les rôles et les leviers pertinents, ainsi que les moyens de renforcer la participation.– Déterminer s'il existe des lacunes concernant les formations sur la normalisation destinés aux dirigeants du secteur (MBA, etc.). |
| Principale(s) réalisation(s) |
| Sensibilisation accrue à l'importance des normes mondiales de l'UIT-T dans le développement de systèmes et de services de télécommunication/TIC, y compris parmi la prochaine génération d'ingénieurs et d'autres personnes travaillant dans des domaines connexes. |
| Indicateurs relatifs aux principales réalisations |
| – Renforcement de la participation (il est possible de comptabiliser spécifiquement les statistiques relatives à la prochaine génération d'ingénieurs) aux travaux des commissions d'études de l'UIT‑T.– Renforcement de la satisfaction et de la confiance.– Autres recommandations qui se révèlent utiles pour le secteur privé (mises en œuvre dans les produits, utilisées dans les réglementations pertinentes pour des marchés spécifiques, ...). |
| Stratégies de mise en œuvre |
| Au nombre de ces stratégies figureraient des mécanismes tels que des ateliers, des enquêtes, etc., visant à faire connaître les "offres de produits et de services" de l'UIT-T.Compte tenu de la Résolution 123 (Bucarest, 2022) de la PP, les Programmes 1 et 3 de l'Annexe de la Résolution 44 (AMNT, Genève, 2022) pourraient être considérés comme des contributions aux stratégies de mise en œuvre, de même que le point *c)* du *reconnaissant*.En particulier, il pourrait être utile, pour les aspects liés au renforcement des capacités, d'engager dialogue avec le secteur de la formation générale des dirigeants, d'évaluer l'hypothèse selon laquelle, dans certaines parties du monde, la normalisation ne fait pas partie des programmes d'études des dirigeants et d'examiner les mesures correctives à court, moyen et long terme. Une attention particulière devrait être accordée aux générations suivantes (dans le cadre de l'enseignement supérieur). |
| Catalyseurs |
|  |
| Services de l'UIT |
| Recueil de bonnes pratiques des membres de l'UIT-T. |
| Enseignements et observations |
| Les participants au 1er Atelier sur la participation du secteur privé ont formulé les observations suivantes concernant le "défaut de sensibilisation":– Les produits et la valeur de l'UIT-T sont peu connus, si bien que le secteur privé est attiré par d'autres instances compétentes. L'élaboration d'un narratif sur l'UIT-T, associée à la communication et à la promotion des activités de l'UIT-T, pourrait changer la donne.– Des entités non-membres ont rapporté un manque de sensibilisation, non pas en ce qui concerne la normalisation, mais l'UIT-T. Des membres eux-mêmes ont indiqué que les succès rencontrés dans le cadre des travaux de normalisation à l'UIT-T ne sont pas assez mis en avant ou promus.– Au sein de l'UIT-T, les postes de direction et les éditeurs sont publiquement identifiés. Toutefois, ce n'est pas le cas des contributeurs, de sorte qu'il est impossible, pour leur hiérarchie et leurs parties prenantes, d'avoir un quelconque indicateur fondamental de performance. Par conséquent, les seuls rôles qui peuvent être récompensés sont les rôles publics, tels que les éditeurs. Cela signifie qu'il n'y a pas d'évaluation des contributions, sauf pour les nouveaux sujets d'étude. |
| Mesures proposées |
| **Pour le PA 1.1.2**IWX-09 – Examiner les meilleurs moyens d'améliorer les mesures quantitatives pour compléter les mesures existantes et les mesures qualitatives.IWX-14 – Organiser une session ad hoc pour examiner les avantages et les inconvénients des mesures d'incitation et déterminer les conditions pourraient conduire à de meilleurs comportements et à de meilleurs résultats.–IWX-16 – Évaluer, mesurer et étudier les moyens d'améliorer/de développer des facteurs de réussite concernant les effets produits par l'UIT afin d'appuyer sa proposition de valeur.**Pour le PA 1.1.3**IWX-06 – Examiner le problème lié à la reconnaissance des nouveaux sujets d'étude donnant lieu à des rapports techniques ou des lignes directrices dans le contexte du processus de normalisation (A.1 et A.13).IWX-24 – Étudier l'hypothèse selon laquelle la rédaction de code et l'élaboration de normes d'écriture sont deux activités similaires, tout en mettant en évidence les différences, l'objectif étant de mettre sur un pied d'égalité les développeurs de logiciels et les personnes mettant au point les normes.IWX-25 – Déterminer comment aider au mieux les membres actuels du secteur à former leurs propres "promoteurs" ou "traducteurs" en interne et recueillir les bonnes pratiques dans le cadre d'approches de "formation des formateurs". Déterminer comment faire évoluer les mentalités dans certains environnements d'entreprise et comment élaborer un programme de formation approprié. |

Tableau F.3 – Point du plan d'action sur
la Vision et les rôles communs

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PA | PA 1.2 | Titre abrégé | "Une vision et des rôles communs" |
| Objectif/Priorité thématique |
| Déterminer comment l'UIT-T peut définir une vision commune de l'avenir sous la forme de partenariats entre les États Membres et le secteur privé, afin de préserver et de renforcer sa crédibilité au niveau international en définissant plus précisément les rôles de chacun dans le cadre de ces partenariats. |
| Principale(s) réalisation(s) |
| – L'UIT-T dispose d'une vision commune de l'avenir, clairement exprimée sous la forme d'un narratif.– Les rôles du partenariat sont clairement définis.– Détermination des solutions permettant de lutter contre l'idée erronée ou malencontreuse selon laquelle il existe parfois un conflit entre les États Membres et les acteurs du secteur privé. |
| Indicateurs relatifs aux principales réalisations |
| – Narratif convenu.– Rôle clairement défini pour l'UIT-T et le secteur privé.– Environnement de collaboration fluide. |
| Stratégies de mise en œuvre |
| – Le Plan stratégique de l'UIT contient une définition de la vision et des rôles.– Le présent plan d'action constitue un guide en matière de leadership. La fourniture de bonnes pratiques et de méthodes de conseil aux dirigeants apporterait une contribution précieuse.– Encourager l'équipe de direction de l'UIT-T (TSB et membres) à déterminer et à réaffirmer les sujets d'intérêt communs entre les États Membres et le secteur privé et à rechercher des solutions pour réduire au minimum les éventuels conflits futurs, réels ou perçus. |
| Catalyseurs |
|  |
| Services de l'UIT |
|  |
| Enseignements et observations |
| Les participants au 1er Atelier sur la participation du secteur privé ont formulé les observations suivantes concernant la "vision et les rôles communs":– Le Directeur du TSB a formulé les observations suivantes:• La valeur de la normalisation repose sur la mise en œuvre et la diffusion à grande échelle des normes.• Le secteur privé joue un rôle crucial dans la mise en œuvre des normes. • La normalisation est un outil puissant qui permet aux entreprises de prospérer sur le marché. • La normalisation est un outil puissant pour créer un monde qui répond aux demandes de chacun à un prix abordable.– Il convient d'opérer une évolution vers la transition numérique, les processus intelligents et l'écologie. Il faudrait établir une proposition de partenariat privé de l'UIT-T, des modèles de participation souples et évoluer vers des normes agiles.– L'UIT-T est le seul organisme de normalisation de bout en bout pour les marchés des opérateurs. Les sujets d'étude devraient être fondés sur les exigences des clients identifiés (c'est-à-dire les opérateurs). |
| Actions proposées |
| IWX-05 – Rechercher les meilleurs moyens d'accroître la valeur des résultats de l'UIT-T en garantissant des conditions appropriées pour la soumission de contributions en tant que nouveaux sujets d'étude, en particulier en optimisant l'applicabilité mondiale par rapport aux exigences de diversité régionale. |

Tableau F.4 – Point du Plan d'action sur
les "Propositions de valeur"

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PA | PA 1.3 | Titre abrégé | "Propositions de valeur" |
| Objectif/Priorité thématique |
| Identifier les propositions de valeur susceptibles d'améliorer la participation des entreprises en tant que Membres de Secteur et Associés (y compris les PME) aux travaux de l'UIT-T et leur fidélisation. |
| Principale(s) réalisation(s) |
| Établissement d'une liste de propositions de valeur propres à accroître la valeur des travaux de l'UIT-T. |
| Indicateurs relatifs aux principales réalisations |
| – Fidélisation des représentants du secteur privé qui participent aux activités de l'UIT-T.– Hausse de la participation aux travaux des CE, groupes spécialisés, JCA, etc.– Hausse du nombre de contributions soumises aux réunions de ces groupes. |
| Stratégies de mise en œuvre  |
| – Établir au moyen d'enquêtes auprès des membres ou d'autres moyens analogues que la valeur de la participation aux travaux de l'UIT augmente.– Effectuer une analyse statistique du nombre de représentants du secteur privé parmi les Membres de Secteur, les Associés et les PME qui participent et contribuent aux travaux. |
| Catalyseurs |
|  |
| Services de l'UIT |
|  |
| Enseignements et observation |
| Les participants au 1er Atelier sur la participation du secteur privé ont formulé les observations suivantes concernant le point "Propositions de valeur":– La proposition de valeur de l'UIT-T devrait être de préserver la cohérence globale entre les différentes organisations de normalisation. L'UIT-T s'appuie sur un processus international fondé sur le consensus, une politique équilibrée en matière de droits de propriété intellectuelle et l'inclusivité, représente un trait d'union sans équivalent entre secteur privé et pouvoirs publics, et devrait se concentrer sur la coopération et la coordination entre les centres de compétences existants reconnus du secteur privé.– L'UIT-T présente peu d'intérêt pour le marché des entreprises, les mises en œuvre GitHub et à code source ouvert sont le nouveau monde. L'UIT-T est le cadre où interagir avec les décideurs. Certains ont estimé que l'UIT-T devrait être repensé.– Un énoncé plus clair de la proposition de valeur de l'UIT-T devrait être mis en avant, par exemple sur la page d'accueil de l'UIT-T et dans la partie du Plan stratégique portant sur l'UIT-T. |
| Mesures proposées |
| IWX-03 – Indiquer de manière plus claire les aspects sur lesquels le secteur privé peut trouver des solutions et participer.IWX-07 – Rechercher les meilleures manières de proposer un "narratif de l'UIT-T"/une proposition de valeur et de mettre en avant les atouts de l'UIT-T.IWX-08 – Déterminer s'il est réaliste d'avoir un "narratif de l'UIT-T"/une proposition de valeur ou s'il en faut plusieurs en fonction des différents contextes (commissions d'études, thèmes, type de public, etc.).IWX-26 – Rechercher des moyens de réduire l'obstacle financier empêchant les PME et les start-ups de prendre part aux travaux de l'UIT en tant que Membres de Secteur. |

Tableau F.5 – Point du Plan d'action
sur "Attirer les entreprises"

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PA | PA 1.4 | Titre abrégé | "Attirer les entreprises" |
| Objectif/Priorité thématique |
| Recenser les moyens d'inciter les entreprises, en particulier les PME, issues de pays développés et de pays en développement à participer aux travaux de l'UIT-T en tant que nouveaux Membres de Secteur, Associés et PME, et favoriser l'inclusion. |
| Principale(s) réalisation(s) |
| Identification de mesures permettant de traiter la liste non exhaustive de questions suivante: disparité des ressources humaines ayant des compétences dans le domaine de la normalisation et disparité en ce qui concerne la participation effective aux activités de l'UIT-T; accès aux informations techniques essentielles pour développer les connaissances et les capacités en vue i) d'appliquer des normes mondiales; ii) de participer efficacement aux travaux de l'UIT-T; iii) d'intégrer les spécificités et les besoins dans le processus d'élaboration de normes au niveau mondial; et iv) d'avoir une influence sur les discussions portant sur l'élaboration de ces normes, en jouant un rôle actif au sein des commissions d'études de l'UIT‑T, en collaboration étroite avec d'autres initiatives du BDT visant à renforcer les capacités; création et actualisation d'une base de données contenant des informations sur les nouvelles technologies normalisées, ainsi que sur les produits conformes aux Recommandations UIT-T.Il est important de tenir compte du fait que le nouveau programme BSG vise à remédier aux disparités constatées dans les pays en développement, en particulier en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de normes internationales prenant la forme de Recommandations UIT-T. (Peut également être pris en compte et développé dans la partie PA 1.5). |
| Indicateur(s) relatifs aux principales réalisations |
| Participation plus active des entreprises des pays développés et des pays en développement en partenariat avec les États Membres. |
| Stratégies de mise en œuvre  |
| Identifier des stratégies reposant sur la mise en œuvre du programme pour la réduction de l'écart en matière de normalisation, ainsi que sur les éléments pertinents du Plan d'action de Kigali; demander au Groupe consultatif du secteur privé, actif dans le cadre du GSR, de formuler des conseils et des recommandations.NOTE: Conformément à la Résolution 74 (AMNT, Genève 2022), les Membres de Secteur des pays en développement ne sont affiliés en aucune manière à un Membre du Secteur d'un pays développé. De plus, les opérateurs pouvant participer se limitent à ceux de pays dont le revenu par habitant, conformément au Programme des Nations Unies pour le développement, ne dépasse pas un seuil à déterminer.Note: Dans les pays développés, les dirigeants du secteur privé à qui des informations adéquates ont été présentées et qui reconnaissent la nécessité de participer appuieront cette participation en tant que dirigeant avec le budget nécessaire, les attributions nécessaires et un appui professionnel pour les générations actuelles et futures. |
| Catalyseurs |
|  |
| Services de l'UIT |
|  |
| Enseignements et observation |
| Les participants au 1er Atelier sur la participation du secteur privé ont formulé les observations suivantes concernant le point "Attirer les entreprises":– L'UIT-T a un processus stable, abouti et prévisible pour l'élaboration des normes internationales – du moins pour l'écosystème des télécommunications. Toutefois, ce processus peut être trop lent et en décalage avec les nouvelles méthodes très souples utilisées dans le cas des applications logiciels, ce qui peut être un obstacle lorsqu'il s'agit d'attirer la génération de demain.– Une solution possible consiste à faire évoluer la manière dont l'UIT-T élabore des normes, en offrant une vision internationale mais une culture souple de type logiciel qui permettraient de rendre l'UIT-T de nouveau attractive pour les spécialistes du domaine et les entreprises.– Le processus manque de rapidité et de souplesse, mais des efforts sont en cours pour mettre en place des méthodes de travail qui plaisent aux entreprises. |
| Mesures proposées |
| IWX-01 – Rechercher de nouvelles méthodes, par exemple des méthodes souples, et évaluer si elles peuvent être un facteur de réussite pour attirer la génération de demain et offrir des gains d'efficacité.IWX-04a) – (uniquement pour le marché des fournisseurs de contenu) Rechercher les moyens les plus efficaces de recentrer les sujets d'étude sur les exigences des clients.IWX-04b) – Rechercher les moyens les plus efficaces d'inciter les responsables de la gestion de produits présentant un intérêt pour le marché des fournisseurs de contenu à participer aux travaux de l'UIT-T.IWX-06 – Examiner le problème lié à la reconnaissance des nouveaux sujets d'étude donnant lieu à des rapports techniques ou des lignes directrices dans le contexte du processus de normalisation (A.1 et A.13).IWX-21a) – Identifier des outils pouvant faciliter et améliorer la collaboration et l'élaboration de produits.IWX-21b) – Inviter les possibles fournisseurs de produits potentiels à présenter leurs solutions à l'UIT-T.IWX-27 – Rechercher la meilleure manière de promouvoir l'UIT-T auprès des secteurs sous-représentés ("hyperscalers", logiciels, IoT, etc.). |

Tableau F.6 – Point du Plan d'action sur la réduction de l'écart
entre les technologies/politiques/stratégies

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PA | PA 1.5 | Titre abrégé | "Réduire l'écart entre les technologies/politiques/stratégies" |
| Objectif/priorité thématique |
| Déterminer comment réduire l'écart entre les technologies, les politiques et les stratégies en matière de normalisation. |
| Principale(s) réalisation(s) |
| L'identification de mesures sous forme de lignes directrices tout au long du cycle de vie de la normalisation, à partir des compétences des Membres dans les trois domaines, la mise en place de nouveaux sujets d'étude, leur élaboration, leur qualité et l'application des Recommandations de l'UIT-T portant sur les produits manufacturés et l'interconnexion, en mettant l'accent sur les Recommandations ayant des incidences réglementaires et politiques. |
| Indicateurs relatifs aux principales réalisations |
| – Nombre de mesures pertinentes et susceptibles d'être mises en œuvre, classées suivant l'échéance de leur application et de leurs incidences (court, moyen et long terme).– Les mesures sont pertinentes au regard d'une liste de préoccupations à élaborer concernant la réduction de l'écart entre les technologies, les politiques et les stratégies. |
| Stratégies de mise en œuvre |
| – Mise au point de formations de développement des compétences en matière de normalisation, en tenant compte des spécificités des relations et des interactions entre les technologies, les politiques et les stratégies pour les pays développés et pour les pays en développement.– Consultation du BDT et du TSB sur leur expérience et leurs relations en dehors de l'UIT. |
| Catalyseurs |
|  |
| Services de l'UIT |
|  |
| Enseignement et observations |
| Les participants au 1er Atelier sur la participation du secteur privé ont formulé les observations suivantes concernant le point "Réduire l'écart entre les technologies/politiques/stratégies":• L'UIT-T entretient d'excellentes relations avec les États Membres. Toutefois, les spécialistes du domaine et les personnes compétentes interviennent dans le cadre de partenariats et de forums qui sont souvent consacrés à une solution en particulier.• Il existe différents modèles de fonctionnement au sein de l'UIT-T pour l'élaboration de normes internationales. Cependant, en l'absence d'une exigence en matière de diversité régionale ou d'une identification de l'applicabilité à l'échelle mondiale, il est souvent trop facile d'entreprendre de nouveaux travaux.• Il a été noté que la réduction de l'écart entre les technologies, les politiques et les stratégies constituait un point fort de l'UIT et que l'UIT-T devait identifier les domaines dans lesquels cela serait le plus utile, par exemple pour définir le transfert de données entre pays. |
| Mesures proposées |
| IWX-11 – Rechercher la meilleure façon pour l'UIT-T d'identifier les sujets qui tirent le meilleur parti de son point fort en matière de réduction de l'écart entre les technologies, les politiques et les stratégies.IWX-28 – Rechercher les meilleurs moyens de définir clairement le rôle de l'UIT-T dans le domaine de l'IA. |

Tableau F.7 – Point du Plan d'action sur le dialogue

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PA | PA 1.6 | Titre abrégé | "Dialogue" |
| Objectif/priorité thématique |
| Déterminer comment les Membres de Secteur et les Associés de l'UIT-T ainsi que les PME peuvent contribuer à un dialogue débouchant sur un environnement propice qui crée de la valeur ajoutée et améliore la qualité.  |
| Principale(s) réalisation(s) |
|  |
| Indicateurs relatifs aux principales réalisations |
|  |
| Stratégies de mise en œuvre |
|  |
| Catalyseurs |
|  |
| Services de l'UIT |
|  |
| Enseignement et observations |
| Les participants au 1er Atelier sur la participation du secteur privé ont formulé les observations suivantes concernant le point "Dialogue":• La collaboration avec les spécialistes du domaine dans l'ensemble de l'écosystème est essentielle à l'élaboration de normes internationales susceptibles d'être mises en œuvre.• Les organismes traditionnels de normalisation perdent des spécialistes du domaine au profit des autres organismes, ce qui conduit à un phénomène d'inefficacité et de régionalisation et ne promeut pas l'adoption de normes internationales. |
| Mesures proposées |
|  |

Tableau F.8 – Point du Plan d'action sur la promotion de la coordination

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PA | PA 1.7 | Titre abrégé | "Promotion de la coordination" |
| Objectif/priorité thématique |
| Promouvoir la coordination des activités de normalisation des Membres de Secteur et Associés de l'UIT-T (y compris les PME) qui participent aux travaux d'autres organismes de normalisation. |
| Principale(s) réalisation(s) |
| Compte tenu de l'évolution rapide de l'écosystème de la normalisation à l'échelle mondiale, des actions coordonnées en matière d'élaboration des normes peuvent permettre d'éviter les chevauchements d'activités, de collaborer de manière plus harmonieuse, d'aboutir à des normes plus homogènes et d'élargir les domaines pouvant faire l'objet d'une normalisation. |
| Indicateurs relatifs aux principales réalisations |
| Une considération et des connaissances plus éclairées parmi les Membres de Secteur, les Associés et les PME qui participent à d'autres forums de normalisation quant au rôle de l'UIT-T dans l'écosystème de la normalisation à l'échelle mondiale. |
| Stratégies de mise en œuvre |
| Ce point pourrait être inscrit à l'ordre du jour d'un atelier afin de promouvoir des discussions sur la manière de traiter ce point du plan d'action; dans le cas contraire, les renseignements visés pourraient être obtenus au moyen d'enquêtes et de questionnaires.La Résolution 209 (PP, 2022) peut servir de point de départ pour ces stratégies de mise en œuvre. |
| Catalyseurs |
|  |
| Services de l'UIT |
|  |
| Enseignement et observations |
| Les participants au 1er Atelier sur la participation du secteur privé ont formulé les observations suivantes concernant le point "Promotion de la coordination":• Il a été proposé d'intensifier/d'améliorer la coordination avec d'autres organismes de normalisation et les acteurs du domaine des logiciels à code source ouvert, afin d'éviter les chevauchements d'activités et de faire en sorte que l'UIT puisse jouer le rôle de coordonnateur au profit du secteur privé.• L'UIT devrait coordonner et mettre à profit les travaux techniques d'autres forums spécialisés, maintenir et améliorer l'excellence technique acquise dans certains domaines, résoudre les problèmes dans des domaines peu concluants et améliorer le processus de décision et les indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité. |
| Mesures proposées |
| IWX-02 – Rechercher comment assurer une meilleure coordination avec d'autres forums, afin de garantir que les experts bénéficient d'une bonne expérience et de maintenir les compétences spécialisées de l'UIT‑T.IWX-10a) – Rechercher les moyens d'améliorer la coordination avec d'autres organismes de normalisation et les communautés des acteurs du domaine des logiciels à code source ouvert, afin d'éviter les chevauchements d'activités IWX-10b) – et afin que l'UIT joue le rôle de coordonnateur au profit du secteur privé.IWX-19 – Tenir compte des différences relatives à l'intérêt présenté par l'UIT-T et à sa communication en ce qui concerne son rôle et la coordination.IWX-29 - Rechercher les éléments les plus intéressants dans la communauté des acteurs du domaine des logiciels à code source ouvert ou dans des forums particuliers d'autres organismes de normalisation, y compris en effectuant une répartition par thème (cybersécurité, informatique en nuage, etc.), par exemple chercher à savoir pourquoi les experts vont à certains forums plutôt qu'à d'autres. |

Tableau F.9 – Point du Plan d'action sur les ateliers et les enquêtes

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PA | PA 2 | Titre abrégé | "Ateliers et enquêtes" |
| Objectif/priorité thématique |
| Le Plan d'action élaboré par le GCNT devrait également porter sur l'examen de stratégies de mise en œuvre permettant d'atteindre cet objectif, en organisant régulièrement des ateliers et des enquêtes auprès du secteur privé, afin de recueillir des observations sur la manière de renforcer sa participation aux travaux de l'UIT-T. |
| Principale(s) réalisation(s) |
| – Des observations concrètes, formelles et pertinentes et des contributions pour plusieurs autres points du plan d'action.– Un renforcement significatif et durable de la sensibilisation et de l'intérêt du secteur privé en ce qui concerne la normalisation.– Les observations de qualité reçues par l'UIT-T constituent un élément essentiel pour renforcer l'attractivité de l'UIT-T. |
| Indicateurs relatifs aux principales réalisations |
| – Augmentation du nombre de participants actifs prenant part aux activités de normalisation.– Augmentation du nombre de contributions pour les activités de normalisation.– Augmentation du nombre de Recommandations citées (via une harmonisation réglementaire, des processus de demandes entre entreprises, etc.). |
| Stratégies de mise en œuvre |
| – Consulter le Directeur du TSB et d'autres dirigeants de l'UIT.– Examiner les relations existantes de ce type avec le secteur privé, par exemple l'IAP du secteur D.– Examiner les relations passées de ce type avec le secteur privé, comme la réunion de Martigny.– Se concentrer sur les besoins des hauts dirigeants et sur ce qui a une incidence sur les PDG.– Exploiter les résultats du point PA 1.2 comme base pour déterminer ce qui pourrait encourager les hauts dirigeants à participer à un atelier.– Examiner la Résolution 68 (AMNT, Genève, 2022). – Examiner comment les ateliers s'inscrivent dans le contexte de l'UIT dans son ensemble.– Définir un "récit", un "lieu", une "date" et des "indicateurs fondamentaux de réalisation" pertinents.– Établir un Comité directeur de l'atelier sur la participation du secteur privé ainsi que son mandat.– Tirer parti de ce plan d'action dans son ensemble.– Tenir compte des aspects budgétaires. |
| Catalyseurs |
| Tous les catalyseurs énumérés et en particulier celui concernant la prochaine génération. |
| Services de l'UIT |
| Service chargé de l'organisation des ateliers. |
| Enseignement et observations |
| Le 1er Atelier sur la participation du secteur privé est un exemple de recueil d'observations au moyen d'un atelier. L'atelier a duré une journée entière et a comporté des présentations de l'UIT-T et de grands noms du secteur privé, quatre séances portant sur 1) la mobilisation du secteur privé, 2) les indicateurs, 3) la proposition de valeur et 4) le processus de normalisation. Il s'est terminé par une séance de synthèse avec les organisateurs de la conférence. Les réalisations/observations relatives au 1er atelier donnent une vue d'ensemble sur les mesures figurant dans le projet de plan d'action.Les participants à l'atelier ont conclu à la nécessité de poursuivre la série d'ateliers sur la participation du secteur privé, éventuellement en coordination avec les réunions des hauts dirigeants ou du GSS. |
| Mesures proposées |
|  |

Tableau F.10 – Point du Plan d'action sur la Résolution 68

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PA | PA 3 | Titre abrégé | "Résolution 68" |
| Objectif/priorité thématique |
| Ces mesures viendraient compléter les activités actuellement menées dans le cadre du processus concernant les directeurs techniques et les hauts dirigeants, comme indiqué dans la Résolution 68 (Rév. Hammamet, 2016). Une partie du Plan d'action viserait cependant à déterminer si les objectifs initiaux de la Résolution 68 ont été atteints. Sur la base de cette évaluation, procéder à un examen du processus concernant les directeurs techniques et les hauts dirigeants, le cas échéant. |
| Principale(s) réalisation(s) |
| Apporter des précisions concernant le rôle en pleine mutation du secteur privé dans l'élaboration des programmes et des normes de l'UIT-T.Déterminer si les objectifs du processus de consultation des directeurs techniques ont été atteints, conformément à la Résolution 68 de l'AMNT.Reformuler les objectifs relatifs à la consultation des dirigeants du secteur privé, dans l'intérêt mutuel du secteur privé, du TSB et des membres de l'UIT-T. |
| Indicateurs relatifs aux principales réalisations |
| Un engagement plus important, cohérent et durable de la part des dirigeants du secteur privé dans les travaux et les réalisations relatifs aux activités de normalisation de l'UIT-T. |
| Stratégies de mise en œuvre |
| Déterminer un ensemble d'options (par exemple au moyen d'enquêtes et d'ateliers) sur la façon d'optimiser les consultations entre le TSB et les hauts dirigeants du secteur privé. |
| Catalyseurs |
|  |
| Services de l'UIT |
|  |
| Enseignement et observations |
| Les participants au 1er Atelier sur la participation du secteur privé ont formulé les observations suivantes concernant le point "Résolution 68":• L'évaluation de la valeur de la participation du secteur privé et nos efforts pour améliorer la valeur pour le secteur privé complètent le processus concernant les directeurs techniques et les hauts dirigeants. Ce processus a bénéficié d'un certain soutien, mais il conviendrait de davantage tenir compte de la contribution du secteur privé aux débats concernant les nouveaux sujets d'étude du GCNT. Par conséquent, il serait opportun d'intégrer cette considération dans les travaux de l'AMNT, peut-être dans une nouvelle Résolution ou dans une version modifiée de la Résolution 68. |
| Mesures proposées |
| IWX-12 – Conjointement aux points IWX-04 et IWX-05, une nouvelle Résolution ou des modifications de la Résolution 68 devraient intégrer le fait que l'engagement visant à accroître la valeur pour le secteur privé est complémentaire des réunions des directeurs techniques et des hauts dirigeants, mais que la participation du secteur privé aux débats concernant les nouveaux sujets d'études du GCNT devrait davantage être prise en compte. |

Tableau F.11 – Point du Plan d'action sur le format du Plan stratégique de l'UIT

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PA | PA 4 | Titre abrégé | "Format du Plan stratégique de l'UIT" |
| Objectif/priorité thématique |
| Présenter le plan d'action sur la base de la structure axée sur les résultats du Plan stratégique de l'UIT, y compris les principales réalisations et les indicateurs fondamentaux de réalisation. |
| Principale(s) réalisation(s) |
| Ce plan d'action bénéficie d'un solide soutien, car son format est aligné sur le Plan stratégique de l'UIT [b‑Plan stratégique de l'UIT]. |
| Indicateurs relatifs aux principales réalisations |
| – Le plan d'action est clair et approuvé.– Chaque point du plan d'action est exécuté avec l'appui de suffisamment de membres.– Chaque point du plan d'action est exécuté avec succès. |
| Stratégies de mise en œuvre |
| – S'en tenir le plus possible à la terminologie, aux concepts et aux schémas du Plan stratégique de l'UIT [b-Plan stratégique de l'UIT].Note: Il s'agit de l'objet de ce plan d'action. |
| Catalyseurs |
|  |
| Services de l'UIT |
|  |
| Enseignement et observations |
| Les participants au 1er Atelier sur la participation du secteur privé ont formulé les observations suivantes concernant le point "Format du Plan stratégique de l'UIT":• Aucune observation particulière n'a été formulée. Cependant, les réalisations et les observations du 1er atelier indiquent une volonté de communication concernant le Plan d'action, afin de tirer parti des principales réalisations et des indicateurs relatifs aux principales réalisations.• Note: Le format optimal pour l'élaboration du projet de Plan stratégique pour la période 2028‑2031, tel qu'il s'applique à l'UIT-T, est actuellement examiné au sein du Groupe RG-SOP. |
| Mesures proposées |
|  |

Tableau F.12 – Point du Plan d'action sur les circulaires

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PA | PA 5 | Titre abrégé | "Circulaires" |
| Objectif/priorité thématique |
| Envoyer une circulaire aux Membres les informant des discussions en cours au sein du GCNT, visant à encourager la participation du secteur privé, par exemple sur la base du texte du Document TSAG-C15R1.  |
| Principale(s) réalisation(s) |
| Une circulaire informant les groupes régionaux que le GCNT a commencé à examiner diverses mesures visant à encourager la participation du secteur privé, et au moins une circulaire indiquant l'état d'avancement des discussions au sein du GCNT. |
| Indicateurs relatifs aux principales réalisations |
| Observations des groupes régionaux et des membres actuels et, en particulier, des nouveaux membres du secteur privé. |
| Stratégies de mise en œuvre |
| Appel à contributions concernant les circulaires.Au moins deux circulaires dont le contenu est décrit ci-dessus. |
| Catalyseurs |
|  |
| Services de l'UIT |
| Procédures concernant les Circulaires TSB. |
| Enseignement et observations |
| Les participants au 1er Atelier sur la participation du secteur privé ont formulé les observations suivantes concernant le point "Circulaires":• Pas d'observations particulières, mais la communication est essentielle.• D'autres ateliers offrant des possibilités de participation sont essentiels pour garantir la pertinence de l'UIT-T dans l'écosystème à mesure que les technologies assurant une connectivité généralisée et continue évoluent. |
| Mesures proposées |
|  |

Tableau F.13 – Point du Plan d'action sur la coordination
avec d'autres groupes du Rapporteur

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PA | PA 6 | Titre abrégé | "Coordination avec d'autres groupes du Rapporteur" |
| Objectif/priorité thématique |
| Étant donné qu'il existe des interdépendances entre les Groupes du Rapporteur, les avancées et les progrès réalisés dans le cadre de ce Plan d'action peuvent présenter un intérêt pour les autres Groupes du Rapporteur du GCNT, de sorte que la coordination avec le Groupe RG-IEM devrait garantir la cohérence. |
| Indicateurs fondamentaux de réalisation |
|  |
| Indicateurs relatifs aux principales réalisations |
|  |
| Stratégies de mise en œuvre |
|  |
| Catalyseurs |
|  |
| Services de l'UIT |
|  |
| Enseignement et observations |
|  |
| Mesures proposées |
| IWX-16ii) – Le Groupe RG-SOP prendra la relève dès que la proposition de valeur aura été approuvée, étant donné qu'il contribuera directement à l'élaboration du Plan stratégique de l'UIT en 2026.IWX-16iii) – Déterminer, en collaboration avec le Groupe RG-WTSA, si une Résolution de l'AMNT pourrait appuyer cette mesure par une décision plus contraignante. |

# 8 Identification des mesures et considérations éventuelles

Le Tableau F.14 ci-après:

– identifie les points provenant des différentes sessions de l'atelier sur la participation du secteur privé ou des rapports connexes qu'il convient de prendre en considération;

– traduit chaque point à prendre en considération en une ou plusieurs mesures proposées;

– identifie les modifications à apporter au document cible et, en particulier, au Plan d'action sur la participation du secteur privé actuellement approuvé, figurant dans le Document [TSAG-TD256](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-230530-TD-GEN-0256/fr).

Légende du tableau

Dans la colonne "Séance source":

– K Séance de présentation de l'atelier sur la participation du secteur privé

– 1 Séance 1 de l'atelier sur la participation du secteur privé

– 2 Séance 2 de l'atelier sur la participation du secteur privé

– 3 Séance 3 de l'atelier sur la participation du secteur privé

– 4 Séance 4 de l'atelier sur la participation du secteur privé

– E Séance de clôture de l'atelier sur la participation du secteur privé

– R Rapport de l'atelier sur la participation du secteur privé

Dans la colonne "Entité cible":

– Cette colonne identifie l'entité que le comité directeur de l'atelier pourrait envisager de désigner pour la mise en œuvre de la mesure proposée.

Dans la colonne "Document cible":

– Cette colonne identifie le document et les parties de document visés par les modifications découlant de la mesure proposée.

– L'indication du type PA x.yy renvoie à l'identificateur d'une mesure à prendre définie au paragraphe 4 du Plan d'action sur la participation du secteur privé figurant dans le Document [TSAG-TD256](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-230530-TD-GEN-0256/fr).

Tableau F.14 – Mesures et considérations éventuelles

| N° | Point à prendre en considération | Séance source | Mesure proposée | Entité cible | Document cible | Observations |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| K | 1 | 2 | 3 | 4 | E | R |
| 01 | Le processus de l'UIT-T peut être trop lent et mal aligné avec les nouvelles méthodes agiles au-delà des applications logicielles, ce qui peut constituer un obstacle vis-à-vis de la promotion de la prochaine génération. |  | x |  | x |  |  | x | Étudier de nouvelles méthodes, par exemple les méthodes agiles, et évaluer si elles peuvent être un facteur de succès pour la promotion de la prochaine génération et l'amélioration de l'efficacité. | RG-IEM, RG-WM, TSB | PA 1.4 | Il n'est fait mention de la "prochaine génération" dans aucun des points actuels du Plan d'action. Proposition de modification de la description du PA 1.4. |
| 02 | Les spécialistes du domaine et les personnes compétentes interviennent dans le cadre de partenariats et de forums qui sont souvent consacrés à un sujet en particulier. |  |  |  | x |  |  | x | Rechercher comment assurer une meilleure coordination avec d'autres forums, afin de garantir que les experts bénéficient d'une bonne expérience et de maintenir les compétences spécialisées de l'UIT‑T. | RG-IEM, RG-SOP | PA 1.7 |  |
| 03 | Le nature de bout en bout de l'UIT-T devrait être mieux exploitée pour aider les entreprises à trouver des solutions. |  |  |  | x |  |  | x | Améliorer la clarté des sujets pour lesquels le secteur privé peut trouver des solutions et dans le cadre desquels il peut participer. | RG-IEM, TSB | PA 1.3 | Hésitation au 2ème niveau concernant l'ajout de la mesure proposée dans le PA 1.1 et/ou le PA 1.4. |
| 04 | Les sujets d'étude devraient être fondés sur les exigences des consommateurs et l'UIT‑T devrait également servir de cadre aux responsables du secteur privé chargés de la gestion des produits pour examiner ces exigences. |  | x |  |  |  |  | X | a) (Restreint au marché des fournisseurs CSP) Rechercher les meilleurs moyens de recentrer les sujets d'étude sur les exigences des consommateurs.b) Rechercher les meilleurs moyens d'inciter les personnes occupant des postes de gestion des produits pertinents dans le marché des fournisseurs CSP à participer aux travaux de l'UIT‑T. | RG-IEM, RG-SOP, TSB | PA 1.4 | Les deux points |
| 05 | Il est souvent trop facile de mettre en place de nouveaux sujets d'étude. |  |  |  | x | x |  | x | Rechercher les meilleurs moyens de valoriser les réalisations de l'UIT‑T, en veillant à ce que les contributions concernant de nouveaux sujets d'étude soient soumis dans de bonnes conditions, en particulier en optimisant l'applicabilité à l'échelle mondiale par rapport aux exigences en matière de diversité régionale. | RG-IEM, RG-WM | PA 1.2 ou PA 1.4 | PA 1.2 en raison de "sa crédibilité internationale".PA 1.4 car c'est une condition permettant de retenir voire d'attirer le secteur privé. |
| 06 | Les nouveaux sujets d'étude établis sous la forme de rapports techniques ou de lignes directrices devraient être davantage pris en compte dans le contexte du processus de normalisation. |  |  | x | x |  |  |  | Étudier le problème posé par le fait que les nouveaux sujets d'étude établis sous la forme de rapports techniques ou de lignes directrices devraient être davantage pris en compte dans le contexte du processus de normalisation (A.1 et A.13). | RG-IEM | PA 1.1.3 et PA 1.4 | Aligné sur le point 05 ci-dessus, il s'agit d'un point relevant du PA 1.4, mais il renvoie en outre au manque général de "formation" des dirigeants du secteur privé dans ce domaine et à la meilleure manière de participer aux activités de normalisation. |
| 07 | Élaboration d'un "récit de l'UIT-T"/d'une proposition de valeur associé à la commercialisation et à la promotion des produits de l'UIT. |  |  |  | x |  |  | X | Rechercher les meilleurs moyens de présenter un "récit de l'UIT-T"/une proposition de valeur et de promouvoir les produits de l'UIT-T. | RG-IEM, TSB | PA 1.3 |  |
| 08 | Est-il réaliste de n'avoir qu'un seul "récit de l'UIT-T"/qu'une seule proposition de valeur ou devrions-nous en élaborer plusieurs pour différents contextes? |  |  |  | x |  |  |  | Déterminer s'il est réaliste d'avoir un seul "récit de l'UIT-T"/une seule proposition de valeur ou s'il en faut plusieurs pour différents contextes (Commission d'études, thèmes, publics, etc.). | RG-IEM, RG-SOP, TSB | PA 1.3 |  |
| 09 | Certains indicateurs quantitatifs font défaut et sont nécessaires en plus des indicateurs quantitatifs existants et des indicateurs qualitatifs. |  | x | x |  |  |  | x | Rechercher les meilleurs moyens d'améliorer les indicateurs quantitatifs pour compléter les indicateurs existants et les indicateurs qualitatifs. | RG-IEM | PA 1.4 ou PA 1.1.2 | Il semble que l'un des aspects essentiels du PA 1.4 soit l'utilisation d'outils et d'indicateurs permettant d'attirer le secteur privé. Par conséquent, ces concepts devraient probablement être mis en avant dans le PA 1.4, car une grande réflexion a été nécessaire pour intégrer cette considération au PA 1.4, étant donné son caractère trop implicite. Voir les autres points 14 et 15: une meilleure solution consisterait probablement à modifier le PA 1.1.2 pour y inclure des indicateurs, du fait de la présence du mot "moyens". |
| 10 | Il a été proposé d'intensifier/d'améliorer la coordination avec d'autres organismes de normalisation et les communautés des acteurs du domaine des logiciels à code source ouvert afin d'éviter les chevauchements d'activités et de faire en sorte que l'UIT puisse jouer le rôle de coordonnateur au profit du secteur privé. |  |  |  | X |  |  | X | a) Rechercher les moyens d'améliorer la coordination avec d'autres organismes de normalisation et les communautés des acteurs du domaine des logiciels à code source ouvert, afin d'éviter les chevauchements d'activitésb) et afin que l'UIT joue le rôle de coordonnateur au profit du secteur privé. | RG-IEM | PA 1.7 |  |
| 11 | L'UIT-T devrait identifier les domaines dans lesquels la réduction de l'écart entre les technologies, les politiques et les stratégies constitue un atout pour l'UIT. |  |  |  | x |  |  | x | Rechercher la meilleure façon pour l'UIT-T d'identifier les domaines qui tirent le meilleur parti de son point fort en matière de réduction de l'écart entre les technologies, les politiques et les stratégies. | RG-IEM | PA 1.5 |  |
| 12 | Dans le cadre de l'appui apporté à la réunion des directeurs techniques et des hauts dirigeants, il conviendrait de davantage tenir compte de la contribution du secteur privé aux débats concernant les nouveaux sujets d'étude du GCNT, notamment au moyen d'une nouvelle Résolution ou d'une modification de la Résolution 68.[Faut-il conserver ce point?] |  |  |  |  |  |  | x | Conjointement aux points n° 04 et 05, une nouvelle Résolution ou des modifications de la Résolution 68 devraient intégrer le fait que les activités visant à accroître la valeur pour le secteur privé sont complémentaires des réunions des directeurs techniques et des hauts dirigeants, mais que la participation du secteur privé aux débats concernant les nouveaux sujets d'études du GCNT devrait davantage être prise en compte. | RG-IEM, RG-WM | PA 3 | Ce point nécessite un peu plus de clarté. |
| 13 | Assurer le suivi du premier atelier sur la participation du secteur privé. |  |  |  |  |  | x | X | Le GCNT doit envisager d'organiser à nouveau cet atelier à des fins de suivi, voire à intervalles réguliers, soit séparément, soit conjointement avec les réunions des directeurs techniques/hauts dirigeants. | RG-IEM | PA 2 |  |
| 14 | Certaines organisations incitent leurs employés à utiliser les "mauvais" indicateurs fondamentaux de performance (par exemple le nombre de contributions, le nombre de nouveaux sujets d'étude), ce qui peut donner lieu à des comportements inefficaces.  |  |  |  | X |  |  |  | Organiser une session ad hoc pour examiner les avantages et les inconvénients des incitations et étudier comment de meilleures conditions pourraient conduire à un meilleur comportement et à de meilleures réalisations. | RG-IEM, TSB et Membres | PA 1.1.2 | En relisant et en comparant les PA 1.1.2 et PA 1.4, une solution alternative pourrait être de déplacer toutes les questions relatives aux indicateurs dans le PA 1.1.2. |
| 15 | Les auteurs de contributions ne sont pas reconnus. |  |  |  | X |  |  |  | Au sein de l'UIT-T, les postes de direction et les éditeurs sont publiquement identifiés. Toutefois, ce n'est pas le cas des contributeurs, de sorte qu'il est impossible, pour leur hiérarchie et leurs parties prenantes, d'avoir un quelconque indicateur fondamental de performance. Par conséquent, les seuls rôles qui peuvent être récompensés sont les rôles publics, tels que les éditeurs. Cela signifie qu'il n'y a pas d'évaluation des contributions, sauf pour les nouveaux sujets d'étude. | RG-IEM, RG-WM, TSB | PA 1.1.2 | Même remarque que ci-dessus. |
| 16 | Les facteurs de réussite qui renforcent l'influence de l'UIT-T doivent être mesurés et développés. |  |  |  | X |  |  |  | i) Évaluer, mesurer et étudier les moyens d'améliorer/de développer les facteurs de réussite qui renforcent l'influence de l'UIT-T, afin d'appuyer ses propositions de valeur.ii) Le Groupe RG‑SOP prendra la relève dès que la proposition de valeur aura été approuvée, étant donné qu'il contribuera directement à l'élaboration du Plan stratégique de l'UIT en 2026.iii) Déterminer, en collaboration avec le Groupe RG-WTSA, si une Résolution de l'AMNT pourrait appuyer cette mesure par une décision plus contraignante. | RG-IEM, RG-SOP, RG‑WTSA | PA 1.1.2 pour le point i) Nouveau PA pour les points ii) et iii) | Un nouveau PA est nécessaire pour reconnaître que la participation du secteur privé est liée à d'autres groupes du Rapporteur et qu'une coordination peut être nécessaire. |
| 19 | Mieux identifier les différences entre les principaux organismes de normalisation et les consortiums |  |  |  | X |  |  |  | Mieux identifier les différences entre les principaux organismes de normalisation et les consortiums.Tenir compte des différences relatives à l'intérêt présenté par l'UIT-T et à sa communication en ce qui concerne son rôle et la coordination. | RG-IEM | PA 1.7 |  |
| 21 | Les outils de collaboration (par exemple Github) devraient être revus. |  |  | x | X |  | x | x | a) Quels outils peuvent appuyer et améliorer la collaboration et l'élaboration des produits attendus?b) Inviter des fournisseurs potentiels de produits candidats à présenter leurs solutions à l'UIT‑T. | RG-IEM, RG-WM | PA 1.4 |  |
| 24 | Comment mieux reconnaître que l'écriture de code dans les normes et la rédaction de normes doivent être traitées et reconnues de la même manière? |  |  |  | x |  |  |  | Étudier l'hypothèse selon laquelle la l'écriture de code et la rédaction de normes sont deux activités similaires, tout en mettant en évidence les différences, l'objectif étant de mettre sur un pied d'égalité les développeurs de logiciels et les personnes mettant au point les normes. | RG-IEM | PA 1.1.3 | Il s'agit de questions relatives à une culture claire et à une culture de leadership/formation au leadership qui sont peut-être sous‑représentées dans le PA 1.1.3. |
| 25 | Les activités de normalisation ne constituent pas un rôle reconnu dans certains environnements d'entreprise.  |  |  |  | X |  |  |  | Déterminer comment aider au mieux les membres actuels du secteur privé à former leurs propres "promoteurs" ou "traducteurs" en interne et recueillir les bonnes pratiques dans le cadre d'approches de "formation des formateurs". Comment faire évoluer les mentalités dans certains environnements d'entreprise et comment élaborer un programme de formation approprié? | RG-IEM | PA 1.1.3 | Comme ci-dessus. |
| 26 | Comment peut-on faire pour réduire le niveau financier permettant aux PME et aux startups de devenir Membres de Secteur de l'UIT? |  |  |  | X |  |  |  | Examiner les moyens de réduire le niveau financier permettant aux PME et aux startups de devenir Membres de Secteur de l'UIT. | RG-IEM, RG-SOP | PA 1.3 |  |
| 27 | Certains secteurs industriels (par exemple les hypercentres de données, les logiciels, l'IoT, d'autres technologies spatiales, les technologies de navigation) semblent être absents/sous-représentés à l'UIT-T. |  |  |  | x |  |  |  | Rechercher la meilleure façon de promouvoir l'UIT-T auprès des secteurs sous-représentés (hypercentres de données, logiciels, IoT, etc.). | RG-IEM | PA 1.4 | Il s'agit aussi d'une question d'inclusivité et de portée. |
| 28 | Mieux définir le rôle de l'UIT-T dans le domaine de l'IA. | x |  | x | X |  |  | x | Rechercher les meilleurs moyens de définir clairement le rôle de l'UIT-T dans le domaine de l'IA. | RG-IEM | PA 1.5 |  |
| 29 | L'UIT-T risque de perdre de sa pertinence en raison du caractère concurrentiel de cet environnement. |  |  |  | x |  |  |  | Rechercher les éléments les plus intéressants dans la communauté des acteurs du domaine des logiciels à code source ouvert ou dans des forums particuliers d'autres organismes de normalisation, y compris en effectuant une répartition par thème (cybersécurité, informatique en nuage, etc.), par exemple chercher à savoir pourquoi les experts vont à certains forums plutôt qu'à d'autres. | RG-IEM, RG-SOP | Nouveau PA ou **PA 1.7** | Proposer un nouveau PA sur la comparaison/l'analyse concurrentielle? Ou simplement modifier le PA 1.7 |
| 30 | Il est nécessaire de procéder à une évaluation stratégique externe de l'environnement de la normalisation et des modèles économiques des organismes de normalisation et des forums. |  | x |  |  |  | x |  | Poursuivre l'analyse de l'environnement de la normalisation aux niveaux international et régional, des tendances actuelles et des modèles économiques des organismes de normalisation, des forums et des lieux de normalisation, afin de compléter les enseignements tirés lors des ateliers. L'évaluation stratégique portera également sur des sujets relevant des commissions d'études et sur de nouveaux sujets émergents. | RG-IEM, RG-SOP |  | Convenir d'ajouter un nouveau PA portant sur cette évaluation. Cette évaluation devrait être effectuée à intervalles réguliers (par exemple tous les deux ans ou moins). |
| 31 | Envisager plus avant de mettre en place un plan d'action par commission d'études pour la participation du secteur privé. |  | x |  |  |  |  |  | Les commissions d'études présentent des niveaux de pertinence variables et il se peut donc qu'il n'y ait pas d'approche universelle.Les mesures relatives à la participation du secteur privé aux commissions d'études les moins attrayantes ne seront peut-être pas les mêmes que celles prévues pour les commissions d'études les plus attrayantes. | RG-IEM, RG-SOP |  |  |

Annexe A
(du Plan d'action de l'UIT-T pour dynamiser la participation du secteur privé): Identification des documents ayant servi à l'élaboration de ce Plan d'action

Le tableau ci-après recense les documents qui ont servi de base à l'élaboration de ce Plan d'action:

Tableau F.A.1 – Identification des documents qui ont servi à l'élaboration de ce Plan d'action

| Identification | Titre | Réunion | Date de la réunion |
| --- | --- | --- | --- |
| TD4R1 | Rapport de la première réunion du GCNT (Genève, 12‑16 décembre 2022) | GCNT | 12-16/12/2022 |
| [TD153R2](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-221212-TD-GEN-0153/en) | Projet de texte pour l'élaboration d'un plan d'action sur la participation du secteur privé | GCNT | 12-16/12/2022 |
| [DOC1](https://extranet.itu.int/meetings/ITU-T/T22-TSAGRGM/RGIEM-230131/DOCs/T22-TSAGRGM-RGIEM-230131-DOC-0001.docx) | Plan d'action sur la participation du secteur privé: Cadre et hypothèses de base | RG-IEM n° 1 | 31/01/2023 |
| [DOC2](https://extranet.itu.int/meetings/ITU-T/T22-TSAGRGM/RGIEM-230131/DOCs/T22-TSAGRGM-RGIEM-230131-DOC-0002.docx) | Projet d'ébauche du produit du Groupe RG-IEM | RG-IEM n° 1 | 31/01/2023 |
| [DOC3](https://extranet.itu.int/meetings/ITU-T/T22-TSAGRGM/RGIEM-230131/DOCs/T22-TSAGRGM-RGIEM-230131-DOC-0003.docx) | Participation du secteur privé: Premières propositions relatives à la mise en œuvre de l'atelier | RG-IEM n° 1 | 31/01/2023 |
| [DOC5](https://extranet.itu.int/meetings/ITU-T/T22-TSAGRGM/RGIEM-230131/DOCs/T22-TSAGRGM-RGIEM-230131-DOC-0005.docx) | Projet de rapport du Groupe RG-IEM, "Participation du secteur privé, indicateurs", 31 janvier 2023 | RG-IEM n° 1 | 31/01/2023 |
| [DOC1R2](https://extranet.itu.int/meetings/ITU-T/T22-TSAGRGM/RGIEM-230307/DOCs/T22-TSAGRGM-RGIEM-230307-DOC-0001-R02.docx) | Projet d'ébauche du produit du Groupe RG-IEM | RG-IEM n° 2 | 07/03/2023 |
| [DOC2](https://extranet.itu.int/meetings/ITU-T/T22-TSAGRGM/RGIEM-230307/DOCs/T22-TSAGRGM-RGIEM-230307-DOC-0002.docx) | Prochaines étapes de l'examen de la Résolution 68 (Rév. Hammamet, 2016), Évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | RG-IEM n° 2 | 07/03/2023 |
| [DOC4](https://extranet.itu.int/meetings/ITU-T/T22-TSAGRGM/RGIEM-230307/DOCs/T22-TSAGRGM-RGIEM-230307-DOC-0004.docx) | Projet de rapport (RG-IEM, 7 mars 2023) | RG-IEM n° 2 | 07/03/2023 |
| [DOC1](https://extranet.itu.int/meetings/ITU-T/T22-TSAGRGM/RGIEM-230404/DOCs/T22-TSAGRGM-RGIEM-230404-DOC-0001.docx) | Projet d'ébauche du produit du Groupe RG-IEM (révisé) | RG-IEM n° 3 | 04/04/2023 |
| [DOC2](https://extranet.itu.int/meetings/ITU-T/T22-TSAGRGM/RGIEM-230404/DOCs/T22-TSAGRGM-RGIEM-230404-DOC-0002.docx) | Considérations relatives à l'élaboration du Plan d'action du Groupe RG-IEM | RG-IEM n° 3 | 04/04/2023 |
| [DOC3](https://extranet.itu.int/meetings/ITU-T/T22-TSAGRGM/RGIEM-230404/DOCs/T22-TSAGRGM-RGIEM-230404-DOC-0003.docx) | Considérations relatives au mandat d'un comité directeur chargé de mettre en œuvre l'actuel Plan d'action n° 2 sur la participation du secteur privé | RG-IEM n° 3 | 04/04/2023 |
| [DOC5](https://extranet.itu.int/meetings/ITU-T/T22-TSAGRGM/RGIEM-230404/DOCs/T22-TSAGRGM-RGIEM-230404-DOC-0005.docx) | Projet de rapport (RG-IEM, 4 avril 2023) | RG-IEM n° 3 | 04/04/2023 |
| [DOC1](https://extranet.itu.int/meetings/ITU-T/T22-TSAGRGM/RGIEM-230505/DOCs/T22-TSAGRGM-RGIEM-230505-DOC-0001.docx) | [Projet de] Plan d'action de l'UIT-T pour dynamiser la participation du secteur privé | RG-IEM n° 4 | 05/05/2023 |
| [DOC5](https://extranet.itu.int/meetings/ITU-T/T22-TSAGRGM/RGIEM-230505/DOCs/T22-TSAGRGM-RGIEM-230505-DOC-0005.docx) | Projet de rapport (RG-IEM, 5 mai 2023) | RG-IEM n° 4 | 05/05/2023 |
| [DOC6](https://extranet.itu.int/meetings/ITU-T/T22-TSAGRGM/RGIEM-240507/DOCs/T22-TSAGRGM-RGIEM-240507-DOC-0006.docx) | Projet de rapport de l'atelier sur la participation du secteur privé | RG-IEM n° 4 | 07/05/2024 |
| [DOC6](https://extranet.itu.int/meetings/ITU-T/T22-TSAGRGM/RGIEM-240617/DOCs/T22-TSAGRGM-RGIEM-240617-DOC-0006-A01.docx)Pièce jointe 1 | Travaux en cours: Plan d'action révisé | RG-IEM n° 5 | 14/06/2024 |

Annexe B: Références
(du Plan d'action de l'UIT-T pour dynamiser la participation du secteur privé)

[b-Plan stratégique de l'UIT] ANNEXE 1 DE LA RÉSOLUTION 71 (RÉV. BUCAREST, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires: Plan stratégique de l'Union pour la période 2024-2027, [https://www.itu.int/en/council/planning/Documents/
Res71-PP2-final.pdf](https://www.itu.int/en/council/planning/Documents/Res71-PP2-final.pdf)

Annexe G
Note d'information à l'intention des présidents des groupes ad hoc
et des groupes de rédaction de l'AMNT

Résumé

La présente note d'information est basée sur les Règles générales de l'UIT et regroupe les renseignements destinés à guider le président d'un sous-groupe d'une commission de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) (par exemple un groupe de travail d'une commission de l'Assemblée ou un groupe ad hoc) sur la manière d'organiser les discussions et l'examen des Résolutions de l'AMNT en vue d'accords consensuels, en mettant en évidence les pratiques communes actuelles. Elle n'est pas destinée au Président de l'AMNT ou aux présidents des commissions de l'Assemblée.

#### G.1 Introduction

L'UIT offre une tribune qui permet à ses membres de participer à des discussions, à des négociations et à des processus décisionnels en vue de parvenir à des accords et d'harmoniser les stratégies adoptées pour traiter les questions d'intérêt commun.

Le présent document est basé sur les [Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/General-Rules-F.pdf) et regroupe les renseignements destinés à guider les présidents des **sous‑groupes** des commissions de l'AMNT (par exemple un groupe de travail d'une commission de l'Assemblée ou un groupe ad hoc) sur la manière d'organiser les discussions en vue d'un accord consensuel, en mettant en évidence les pratiques communes actuelles. Il n'est pas destiné au Président de l'AMNT ni aux présidents des commissions de l'Assemblée.

En cas de divergence, les dispositions de la Constitution, de la Convention, du Règlement des télécommunications internationales (RTI) et des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union (dans cet ordre) l'emportent sur le contenu de la présente note d'information.

*Référence N° 1: Règles générales, Chapitre II, section 12.*

Si le temps disponible le permet, nous vous recommandons de consulter le Document [[TSAG‑TD120](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-221212-TD-GEN-0120/en)], ainsi que le document didactique de l'UIT sur l'art de parvenir à un consensus ("[the art of reaching consensus](https://www.itu.int/en/ITU-T/tutorials/202203/Documents/Reinhard%20Scholl_v2_The%20art%20of%20reaching%20consensus.pdf)"); toutefois, gardez à l'esprit que ces documents ne sont pas adaptés aux besoins des sous-groupes des commissions de l'AMNT et que certaines informations ne correspondent pas à votre situation.

#### G.2 Recherche de consensus

La notion de consensus n'est pas définie dans les textes de l'UIT et c'est au président qu'il appartient de décider s'il y a consensus. Pour parvenir à un consensus, le président d'une séance concilie les différents points de vue avec une compréhension et une approche communes, puis conclut qu'un accord général a été obtenu pour adopter une décision sans opposition ferme ou formelle.

Le président devrait:

– débuter la session en donnant un bref aperçu de l'ordre du jour de la séance du sous‑groupe de la commission ou du groupe ad hoc de l'AMNT, ainsi que des discussions prévues;

– souligner qu'il est important de bien gérer le temps alloué à la session;

– proposer, si l'ordre du jour est chargé, de limiter la durée des interventions (par exemple: trois minutes pour la première et une minute pour les suivantes);

– écouter attentivement les interventions afin de bien comprendre toutes les préoccupations;

– s'efforcer de répondre au mieux à toutes les préoccupations en adoptant une attitude neutre et respectueuse;

– veiller à ce que les débats soient limités au sujet en discussion et pouvoir interrompre tout orateur qui s'écarterait de la question traitée, pour lui rappeler la nécessité de s'en tenir à cette question;

– encourager les membres à négocier et à débattre de manière productive et constructive afin de parvenir à un consensus;

– envisager de recourir à un "sondage informel" (par exemple à main levée) – mais avec la plus grande prudence – pour évaluer l'état d'esprit des participants;

– rendre compte des éventuelles questions en suspens à la commission ou à la Plénière, après avoir épuisé toutes les solutions possibles pour parvenir à un consensus.

Lorsque des préoccupations demeurent, les solutions ci-après peuvent être proposées, par ordre de préférence:

– Une pause-café ou une pause plus longue (si le temps le permet) peut être utile pour résoudre une question particulière.

– Certaines parties du texte peuvent être mises entre crochets et réexaminées à la fin de la session, mais cette pratique doit être exceptionnelle et non systématique.

– Le président peut proposer un compromis ou une nouvelle approche, selon sa compréhension de la discussion.

– Il est possible de reformuler la proposition de Résolution et de la résumer, en s'assurant qu'elle est claire et précise.

– Après une délibération adéquate, le président peut vérifier s'il y a consensus au moyen d'une affirmation (comme "je ne vois aucune objection") plutôt que de questions ouvertes (comme "y a-t-il des objections?"), pour éviter de relancer les débats sur une question.

– Le silence est synonyme d'accord avec le consensus proposé par le président.

– Le président déclare qu'il y a consensus.

– Les divergences de vue et les objections sont consignées dans le rapport de la séance, ce qui permet d'aller de l'avant avec une Résolution.

– Lorsqu'il n'y a pas consensus, certaines parties du texte peuvent être laissées entre crochets et transmises à la commission ou à la Plénière. Cette pratique doit être adoptée dans des cas très limités.

#### G.3 Consignation des observations et objections dans les rapports et procès-verbaux

Un sous-groupe de la commission peut élaborer des rapports intérimaires et soumettre un rapport final rendant brièvement compte des propositions soumises ainsi que des résultats de ses travaux. Le président demande si les participants ont des observations à formuler quant au procès-verbal de la séance précédente. Si une observation ou objection notable est formulée (de vive voix ou par écrit), les corrections nécessaires sont apportées au procès-verbal. Tout rapport intérimaire ou final doit être approuvé par le sous-groupe de la commission.

*Référence N° 2: Règles générales, Chapitre II, section 25.*

#### G.4 Vote

Pour les séances des sous-groupes des commissions, il est vivement conseillé de ne pas procéder à un vote, conformément aux Règles générales de l'UIT, mais plutôt d'axer les efforts sur la recherche d'un consensus en menant des discussions approfondies, en communiquant de manière ouverte et en faisant preuve de compréhension vis-à-vis des différents points de vue.

*Référence N° 3: Règles générales, Chapitre II, sections 21 (§ 21.5) et 22.*

#### G.5 Modifications d'ordre rédactionnel

Une Commission de rédaction (EdCom) est disponible pendant l'AMNT pour traiter toutes les modifications d'ordre rédactionnel.

Au début de la session, le président devrait indiquer que les questions d'ordre rédactionnel seront soumises à la Commission de rédaction, afin de permettre au groupe d'utiliser le temps dont il dispose pour traiter des sujets de fond. Les aspects terminologiques peuvent être traités par la Commission de rédaction.

*Référence N° 4: Règles générales, Chapitre II, section 12.3.*

#### G.6 Attentes vis-à-vis du rôle du président

Le président devrait:

– être juste et impartial, et perçu comme tel;

– agir dans l'intérêt de l'AMNT et non en tant que représentant d'une entreprise ou d'un pays;

– écouter attentivement les interventions, d'une manière soucieuse des différentes langues et cultures;

– permettre à tous les participants d'exprimer leur point de vue;

– tenir compte des contraintes de temps;

– savoir quand et comment clore les débats et annoncer qu'il y a consensus;

– bien connaître les sujets abordés et les documents soumis pour examen;

– connaître et appliquer les règles relatives à la tenue de séances;

– pouvoir proposer un texte de compromis;

– collaborer étroitement avec le secrétariat avant, pendant et après une séance; et

– encourager les membres à négocier et à débattre de manière productive et constructive afin de parvenir à un consensus.

# G.7 Sources d'information

Textes fondamentaux de l'UIT:

– Édition de 2023 (adoptée par la PP-22 de l'UIT): [https://www.itu.int/hub/publication/
s-conf-plen-2022/](https://www.itu.int/hub/publication/s-conf-plen-2022/). Il s'agit de la Constitution et de la Convention de l'UIT, ainsi que des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, entre autres.

Informations sur l'AMNT:

– Dispositions de la Constitution et de la Convention de l'UIT relatives à l'AMNT

– Chapitre II des Règles générales

– Règlement intérieur de l'UIT-T: [Résolution 1 de l'AMNT](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.1-2022)

Méthodes de travail de l'UIT-T:

– Méthodes de travail des commissions d'études de l'UIT-T, Recommandation [UIT-T A.1](https://www.itu.int/rec/T-REC-A.1/fr).

– Groupes spécialisés: création et méthodes de travail, Recommandation [UIT-T A.7](https://www.itu.int/rec/T-REC-A.7/fr).

Collaboration:

– Collaboration avec l'ISO et la CEI: Recommandation [UIT-T A.23](https://www.itu.int/rec/T-REC-A.23/fr) et [Résolution 7 de l'AMNT](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.7-2022).

– Procédures normalisées applicables à l'inclusion de références à des textes émanant d'autres organisations: Recommandation [UIT-T A.5](https://www.itu.int/rec/T-REC-A.5/fr).

– Incorporation du texte (en tout ou en partie) de documents émanant d'autres organisations: Recommandation [UIT-T A.25](https://www.itu.int/rec/T-REC-A.25/en).

Procédure d'approbation pour les Recommandations UIT-T:

– TAP: la procédure d'approbation traditionnelle est décrite dans la Section 9 de la [Résolution 1 de l'AMNT](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.1-2022/fr). La Section 8 de cette Résolution définit les modalités de sélection entre cette procédure et la variante de la procédure d'approbation (AAP).

– AAP: la variante de la procédure d'approbation pour les Recommandations UIT-T nouvelles ou révisées est définie dans la Recommandation [UIT-T A.8](https://www.itu.int/rec/T-REC-A.8/fr).

Bibliographie

(de l'Annexe G du rapport TSAG-R8)

[TSAG-TD120] GT 120 du GCNT (Décembre 2022), *TSAG leadership team training*. <https://www.itu.int/md/T22-TSAG-221212-TD-GEN-0120/en>

[Art Consensus] Document d'information de l'UIT "*the art of reaching consensus*"
[https://www.itu.int/en/ITU-T/tutorials/202203/Documents/Reinhard%
20Scholl\_v2\_The%20art%20of%20reaching%20consensus.pdf](https://www.itu.int/en/ITU-T/tutorials/202203/Documents/Reinhard%20Scholl_v2_The%20art%20of%20reaching%20consensus.pdf)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. <https://extranet.itu.int/sites/itu-t/studygroups/2022-2024/tsag/Captioning> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.itu.int/webcast/archive2/t2022-24tsag> [↑](#footnote-ref-2)
3. Annexe de la Convention 1004: Organisme scientifique ou industriel: tout organisme, autre qu'une institution ou agence gouvernementale, qui s'occupe de l'étude de problèmes de télécommunication et de la conception ou de la fabrication d'équipements destinés à des services de télécommunications. Les autres entités et organisations au sens de l'Article 19 comprennent les organismes de financement ou de développement (numéro 229), les autres entités s'occupant de questions de télécommunication qui sont approuvées par l'État Membre intéressé (numéro 230). [↑](#footnote-ref-3)
4. Conformément au numéro 241B de la Convention, "Une entité ou organisation mentionnée aux numéros 229 à 231 ci-dessus peut demander de participer aux travaux d'une commission d'études donnée en tant qu'Associé". Sans préjudice de cette disposition, aux fins de la présente analyse, les Associés du secteur privé sont liés aux exploitations reconnues et aux organismes scientifiques et industriels. [↑](#footnote-ref-4)
5. Bien que le terme "PME" ne soit pas défini avec précision, il convient de prendre note du point *d)* du *considérant* de la Résolution 209 de la PP, qui indique "que, dans un grand nombre de pays, principalement dans les pays en développement, les PME sont devenues des acteurs de premier plan dans le processus de développement industriel et l'augmentation de la production locale, et représentent dans certains cas plus de 90 pour cent de l'industrie nationale". [↑](#footnote-ref-5)
6. <https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/opb/conf/S-CONF-ACTF-2022-PDF-F.pdf>. [↑](#footnote-ref-6)